

SIX MOIS
DE
DRAPEAU ROUGE
A LYON

DEUXIÈME ÉDITION

LE DRAPEAU ROUGE
LA CHASSE AU JÉSUIE — RÉUNIONS PUBLIQUES
ÉMEUTES.
LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET LE CONSEIL MUNICIPAL
SAIGNE, CLUSERET, DENIS BRACK
M. CHALLEMEL-LACOUR, M. LE CITOYEN HÉNON
VINGT JOURS APRÈS — ETC.

LYON

P. N. JOSSERAND LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, PLACE BELLECOUR, 3

—
1871

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

Ce livre est un livre de faits et rien que de faits ; pas ou presque pas de réflexions : nous avons voulu laisser ce soin au lecteur.

Quelques-uns de ces faits sont déjà connus ; beaucoup ne le sont pas. Nous pouvons certifier la parfaite exactitude des uns comme des autres, ayant été nous-même témoin de la plupart des événements que nous avons rassemblés dans ce volume.

C'est, en quelque sorte, un dossier, dossier de six mois de République à Lyon, que nous présentons aujourd'hui au public.

Que chaque grande ville de France fournisse, de son côté, le dossier des prouesses dont elle aura été le théâtre pendant les six mois qui viennent de s'écouler.

De cette manière, le procès sera bientôt instruit : la France n'aura qu'à prononcer le verdict.

Mars 1871.

J. G.

SIX MOIS
DE
DRAPEAU ROUGE
A LYON

I

LE 4 SEPTEMBRE 1870

Le dimanche, 4 septembre, vers sept heures et demie du matin, l'affiche annonçant la catastrophe de Sedan était déjà apposée sur quelques murs. En un instant, la nouvelle fit le tour de Lyon.

Aussitôt des groupes commencent à se former sur la place des Terreaux; la foule grossit à vue d'œil. A huit heures et demie, quelques individus parviennent à se glisser dans la cour de l'Hôtel de Ville. Le poste, composé de huit hommes d'infanterie, prend les armes et se présente sur le perron.

On demande le préfet, on réclame des armes. Le préfet, M. Sencier, apparaît au balcon de l'Hôtel de Ville; il an-

nonce qu'une commission va être aussitôt nommée et chargée de distribuer les armes dont on dispose.

L'effervescence augmente. Par la rue Romarin débouche une troupe d'individus portant un petit drapeau rouge. On entend, sur plusieurs points, des cris de : *Vive la République !*

Un rassemblement d'une centaine de personnes parcourt la rue Impériale, se dirigeant vers la préfecture et chantant la *Marseillaise*.

Vers dix heures, la foule qui n'a pas cessé de grossir, force l'entrée de l'Hôtel de Ville. Au bout de quelques instants, le tocsin sonne. Un citoyen escalade le beffroi pour détrôner le drapeau tricolore. Il ne lui est pas possible d'y parvenir : il s'en dédommage en plaçant une loque rouge à l'un des œils-de-bœuf du beffroi.

Un second citoyen, plus heureux, parvient à descendre le drapeau tricolore, dont on enlève les deux couleurs blanche et bleue pour ne laisser subsister que le morceau rouge, qui apparaît enfin et flotte au sommet de la préfecture.

LE DRAPEAU ROUGE !

Le grand balcon, au-dessus de la porte d'honneur de l'Hôtel de Ville, est envahi par trente ou quarante citoyens qui, tous à la fois, déclarent l'Empire déchu et la République proclamée. Les acclamations de la foule leur répondent. De nombreuses cocardes rouges commencent à fleurir aux boutonnières des habits.

Cependant, les trente ou quarante envahisseurs de

l'Hôtel de Ville se sont constitués en comité. L'affiche suivante est lancée par eux dans Lyon :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LYON

Les malheurs de la patrie nous dictent notre devoir. Nous décrétons immédiatement l'armement de la Nation, la déchéance de l'Empire et la proclamation de la RÉPUBLIQUE.

Lyon, le 4 septembre 1870.

Le Comité provisoire de salut public :

CH. BEAUVOIR, CORDELET, L. CHAVEROT,
MOUSSY, EM. VOLLOT, REIGNIER, GROS,
GRIFFE, TARRE, SOUBRAT, BONNET, FOUR-
NIER, LOMBRAIL.

Chacun se demandait d'où sortaient ces noms, tous plus obscurs les uns que les autres.

Pendant ce temps, une vieille effigie en bois de la République, datant de 1848, est déterrée d'une cave de l'Hôtel de Ville, et placée sur le balcon qui regarde la place des Terreaux.

Le buste de l'Empereur est brisé ; on en jette les débris à la foule qui se les arrache.

L'émotion croît de minute en minute.

Des détachements de troupes arrivent. Le 6^e hussards vient se masser sur la place des Terreaux. Le 52^e de ligne occupe l'entrée de la rue de l'Impératrice. Des lanciers débouchent au grand trot par la place des Cordeliers et remontent la rue Impériale.

Vive la République ! Vive l'armée ! crie la foule. *Vive la République !* répond la troupe. Les cavaliers rengainent leurs sabres ; les soldats de la ligne tournent la crosse de leurs fusils en l'air.

C'est alors, dans la foule, une joie immense. On serre la main aux soldats ; on leur offre à boire ; on s'embrasse.

Les sergents de ville, qui, le matin encore, stationnaient à leurs postes ordinaires, disparaissent peu à peu.

Un officier de lanciers, qui refusait de mettre son sabre au fourreau, est désarmé par la foule, puis promené paisiblement à cheval.

Du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, un orateur propose de se porter à la prison Saint-Joseph pour délivrer les détenus politiques. La proposition est acceptée.

A la prison Saint-Joseph se trouvaient actuellement M. Andrieux, avocat, devenu, depuis, procureur de la République, à Lyon, et condamné précédemment pour discours subversifs dans des réunions publiques, M. Lentillon, notaire à Thurins, condamné pour avoir provoqué, quinze jours auparavant, à la Croix-Rousse, une émeute dans laquelle un sergent de ville perdit la vie, etc., etc.

Une troupe de citoyens se mettent en marche dans la direction de la prison Saint-Joseph.

Les tambours et les trompettes retentissent de tous côtés. Dans tous les quartiers, les gardes nationaux s'organisent et se mettent en devoir d'aller quérir des armes dans les forts. La plupart d'entre eux se dirigent vers le fort Lamothe. Là commence un tumulte, une confusion inexprimable.

Le fort est envahi par des hommes, des enfants ; des caisses d'armes sont découvertes et défoncées ; quelques-uns essayent d'emporter plusieurs fusils. Nous voyons des gamins de douze ans à peine, chargés de trois ou quatre chassepots. C'est un véritable pillage.

Au retour de cette chasse, la plupart des postes de la ville, occupés par la troupe, sont remis à la garde nationale.

L'Hôtel de Ville est littéralement hérissé de baïonnettes.

Le télégraphe est occupé militairement par des gardes nationaux à cocardes rouges ; on ne laisse expédier aucune dépêche. Un peu plus tard, l'interdiction est levée, mais un agent lit toutes les dépêches, par ordre du Comité de salut public.

Vers une heure de l'après-midi, la foule qui s'était portée à la prison Saint-Joseph, après d'orageuses discussions avec les gardiens, brise les barrières de fer qui défendent l'entrée de la prison et délivre les détenus politiques.

Quelques fiacres sont réquisitionnés.

Dans le premier montent MM. Andrieux et Lentillon.

Sur le couvercle du second se placent debout, dans l'attitude d'un marbre antique, deux autres détenus.

Dans une troisième voiture, quelques *libérateurs*, agitant des trousseaux de vieilles clefs, s'écrient à la foule :
« Plus de barrières ! Voilà les clefs ! »

Le cortège se met en marche, précédé de tambours, de trompettes et de drapeaux rouges ; il traverse la ville, en chantant, et se rend à la préfecture.

Quatre ou cinq comités y sont déjà éclos depuis tout à l'heure. Des multitudes d'affiches apparaissent à tous moments sur les murs.

Entre cinq et six heures du soir, des gardes nationaux des Brotteaux, munis de fusils, se rendent au Grand-Séminaire sous prétexte de s'assurer qu'il ne s'y trouve pas d'armes cachées.

Reçus par un des directeurs de la maison, qui leur ouvre toutes les portes, les gardes nationaux découvrent... trois vieux fusils à pierre, rouillés et gisant dans la poussière des greniers.

Pendant cette recherche, un individu, qui s'était introduit dans la maison à la suite du détachement, avait trouvé moyen de faire main-basse sur une somme d'argent assez considérable.

Pris en flagrant délit, le larron est garrotté ; on attache à son dos un écriteau sur lequel se lit, en gros caractères, ce mot : *Voleur* ! Puis on le conduit du Grand-Séminaire à la prison du Palais de Justice, au milieu de huées et de bourrades.

D'autre part, quelques individus, munis d'un ordre émanant d'un comité quelconque, se présentent le soir chez un armurier de la rue Saint-Dominique, où ils s'emparent d'une certaine quantité de fusils et de pistolets.

Rencontrés par des gardes nationaux, ils sont arrêtés et forcés de restituer ces armes à leur propriétaire.

A neuf heures du soir, on lut au balcon de l'Hôtel de Ville la dépêche annonçant la proclamation de la République à Paris.

Puis, après une journée si bien remplie, chacun alla prendre un repos mérité.

C'est dans ces circonstances qu'eut lieu l'enfantement de la République à Lyon.

Tous les honnêtes gens, rassurés par la tournure pacifique du nouveau mode de gouvernement, l'acceptèrent sans arrière-pensée et même avec plaisir. On ne chicana pas sur le mandat que les nouveaux administrateurs venaient de se conférer eux-mêmes à eux-mêmes.

Certes, jamais gouvernement ne s'implanta sans rencontrer moins de résistance. On rendait ainsi à la République naissante la tâche bien facile.

On va voir de quelle façon la République reconnut cet acte de générosité.

II

LES ARRESTATIONS

Le lendemain du 4 septembre, les mêmes hommes qui la veille, avaient solennellement, du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, demandé la délivrance des frères et amis n'eurent rien de plus pressé que de procéder à des arrestations illégales et stupides.

Dans les deux journées des 5 et 6 septembre, près de deux cents arrestations furent opérées.

On commença par les fonctionnaires administratifs, par les magistrats, par les commissaires de police, on continua par d'autres hommes que leur réputation et leur fortune désignaient à l'ignorante haine des despotes tout frais émoulus, et on finit par les prêtres.

Le préfet du Rhône, M. Sencier, fut arrêté et emprisonné.

M. Massin, procureur général, fut arrêté et emprisonné.

M. Baudrier, président de chambre à la Cour d'appel, fut arrêté et emprisonné.

M. Bérenger, avocat général, aujourd'hui député, fut arrêté et emprisonné.

M. Morin, substitut, fut arrêté et emprisonné.

MM. Cézan et Delaire, secrétaires généraux de la préfecture, furent arrêtés et emprisonnés.

M. Wyndrif, chef de division à la préfecture, fut arrêté et emprisonné.

M. Belon, membre de la commission municipale, fut arrêté et emprisonné.

M. Champagne, membre de la commission municipale, fut arrêté et emprisonné.

M. Bruneau, rapporteur habituel des budgets, put s'échapper et n'être pas emprisonné.

M. Delcourt, ancien commissaire spécial, fut arrêté et emprisonné.

Le commissaire de police de la Croix-Rousse et la plupart de ses collègues furent arrêtés et emprisonnés ¹.

M. Bonnet, ingénieur de la ville, fut arrêté et relâché quatre heures après.

M. Benoît, architecte, fut arrêté et emprisonné.

Nous ne parlons pas du nombre incalculable d'autres

¹ Parmi eux nous ne pouvons oublier deux hommes qui s'étaient conquis l'estime de toute la population honnête de Lyon : M. Galerne, capitaine des sergents de ville, et M. Cristofini, commissaire de police à Perrache, section de la rue de Jarente.

Le premier demeura 37 jours en prison, et le second 40 jours.

Nous apprenons au dernier moment que M. Cristofini vient de mourir des suites d'une maladie contractée dans cette captivité odieuse. M. Cristofini était père de famille de six enfants

particuliers, qui, sur un simple caprice de leurs ennemis ou de leurs voisins, furent arrêtés et emprisonnés.

A tout moment, on voyait passer dans les rues, escortée de trois ou quatre voyous chargés d'énormes fusils, quelque nouvelle victime de la tyrannie nouvelle.

Et les honnêtes gens laissaient faire en rougissant tout bas.

Et un Comité de salut public, formé de tout ce qu'il y avait de plus nul, de plus inconnu, de plus *commun* dans la *Commune* de Lyon, s'était nommé, organisé, installé à l'Hôtel de Ville, où il décrétait d'accusation qui bon lui semblait, lançait affiche sur affiche et se gaudissait sur des fauteuils qu'il n'avait connus jusque-là que de nom.

Et M. Challemel-Lacour, envoyé exprès de Paris, M. Challemel-Lacour, le *vigoureux républicain*, comme disait l'affiche annonçant son arrivée, s'était également installé à l'Hôtel de Ville et se gaudissait sur les canapés et les fauteuils, pendant que toutes ces gentillessees suivaient leur cours.

Alors commença la chasse au prêtre, la chasse au Jésuite surtout.

III

LA CHASSE AU JÉSUI TE

C'est le mardi, 6 septembre, qu'elle commença.

Vers deux heures de l'après-midi, quelques groupes se formaient à la porte du couvent des Pères Jésuites, situé rue Sainte-Hélène, 12, en face de la caserne de gendarmerie.

Un individu, qui, — nous l'avons su depuis, — vivait des aumônes journalières de ces Religieux, avait dénoncé ses bienfaiteurs au Comité de salut public, assurant que leur maison recelait des armes.

La patrie était en danger ! Vite on rassembla une centaine au moins de gardes nationaux et on se dirigea vers la maison suspecte. Pas un doute ne fut élevé sur la véracité des renseignements du dénonciateur : c'était des Jésuites qu'il s'agissait, des Jésuites, entendez-vous bien ?

La foule, cette foule hideuse et hurlante, qu'on est toujours sûr de rencontrer au pied de la guillotine, le jour

des exécutions d'apparat, la foule accompagne le détachement de la garde nationale.

On arrive. La porte du couvent, fermée par mesure de précaution, est heurtée à coups de crosses de fusils.

Le supérieur de la maison se présente.

« — Que voulez vous ?

« — Nous venons faire une perquisition chez vous pour savoir si vous n'avez pas des armes cachées.

« — Nous n'avons pas d'armes.

« — Nous voulons entrer, quand même.

« — Faites comme il vous plaira. »

Et la cohorte envahit le couvent, se répand dans les chambres, dans la chapelle, dans la bibliothèque, partout.

Les Religieux, Pères et Frères, sont consignés dans leurs chambres. Puis, on amène des fiacres dans lesquels on les fait monter tour à tour, pour les conduire à la prison Saint-Joseph, au milieu des huées et des cris de mort de la foule.

Le supérieur, avec un autre Père, demeure dans la maison pour guider les investigateurs dans leurs explorations.

Sous prétexte de chercher des armes, on fouille dans les bureaux, on vole des reliquaires, des crucifix; on jette à terre des livres de la bibliothèque pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas des *chassepots*! Chacun se délecte à bouleverser, à piller, dans ce « repaire infâme de Prussiens. »

Soudain le bruit se répand au dehors que les armes sont cachées dans un souterrain qui communique avec le

couvent des Sœurs Clarisses situé dans la rue Sala, à environ cinquante mètres de là.

Aussitôt la horde se précipite vers... la cave. C'était là surtout qu'on en voulait venir ; c'est là qu'on chercha le souterrain jusqu'à... quatre heures du matin.

Il est probable que si le souterrain ne fut pas découvert, ce fut grâce aux libations généreuses qui obscurcirent la vue et l'intelligence des perquisiteurs.

Nous nous souviendrons longtemps de la triste soirée du 6 septembre. Il pleuvait par torrents.

Dans la boue grouillaient plusieurs centaines de femmes qui, pour la plupart, ne pardonnaient pas à ces Jésuites de leur avoir, par leurs aumônes, épargné plus d'une fois les tourments de la faim. Celles-là étaient les plus acharnées à vomir les plus hideuses calomnies, les plus grossières ordures contre les Pères.

Toutes les fois que la voiture emmenait à la prison Saint-Joseph quelque nouveau Religieux, ces mégères, dégoûtantes de blasphèmes et de mots honteux, se ruaient vers le fiacre. Les gardes nationaux avaient besoin de toutes leurs forces pour empêcher ces furies de mettre en pièces ces mêmes hommes devant lesquels, trois jours encore auparavant, elles venaient hypocritement tendre la main et demander un sou. Ce que les gardes nationaux ne pouvaient pas empêcher, c'étaient les crachats dont ces bouches infectes salissaient la robe de ces humbles Religieux, muets, calmes, dignes, et les glaces mêmes de la voiture, lorsque l'on pouvait parvenir à mettre cet obstacle entre eux et elles.

La scène, nous l'avons dit, dura jusqu'au matin.

Les Religieux, au nombre de onze, enfermés à la prison Saint-Joseph, restèrent pendant plusieurs jours au secret, réduits au pain sec et à l'eau, et couchant sur la paille. Parmi eux se trouvaient deux vieillards !

Leur détention dura plus d'un mois. Au bout de ce temps, ils furent mis en liberté, sans avoir pu obtenir d'être interrogés et jugés.

Pendant cet intervalle, le Comité de salut public s'était emparé du couvent.

Des individus, des gardes nationaux, chargés de *garder* la maison, faisaient honneur au vin des Jésuites et à leurs provisions de ménage.

Dans la seule journée du 8 septembre, on consumma vingt-sept pigeons, deux pains de sucre, etc., du vin à volonté et le reste à l'avenant.

L'intérieur de la maison ne fut évacué que lorsqu'il n'y eut plus rien à boire, ni à manger.

Alors on inscrivit sur la porte du couvent ces mots : *Propriété de la Commune* ; on posa les scellés sur la cave vide, sur les chambres dévastées, sur la bibliothèque bouleversée ; on installa dans la maison un poste permanent de gardes nationaux, un restaurant national, le bureau d'un officier de paix, une caserne de mobiles et de gendarmes, un entrepôt de farines (dans la chapelle), le dépôt d'une légion du Rhône, et après cela on s'étonnait que les propriétaires du couvent osassent se plaindre. Étaient-ils assez outrecuidants, ces Jésuites ?

Les choses en sont encore là. On voit toujours sur la

porte l'inscription : *Propriété de la Commune*, et aux fenêtres les chaussettes des gendarmes qui s'éthérisent aux rayons du soleil !

Les Jésuites possédaient une seconde maison située à Fourvière ; celle-ci eut moins à souffrir.

Toutefois, elle eut aussi son épisode, moins odieux et plus ridicule. Le voici :

Dans la nuit du jeudi au vendredi 9 septembre, un détachement de gardes nationaux gravissait la colline de Fourvière, à destination de la résidence des Pères Jésuites, sise sur le plateau.

Arrivés vers le milieu de la montée, quelques-uns, essoufflés par la marche ou impatients d'exécuter leur consigne, trouvent plus simple d'escalader le mur de clôture qui protège le jardin des Pères, et d'ouvrir de dedans, à leurs camarades moins ingambes, une porte qui avait le mérite d'abrégé sensiblement le chemin.

Une fois sous les fenêtres de la maison, nos hommes de crier. Une fenêtre s'ouvre, et une voix s'informe du motif de cette visite inattendue :

« — Nous venons faire perquisition.

« — Avez-vous mandat pour cela ?

« — Oui. »

Et le chef montre un ordre signé du Comité de salut public. On se contente de faire observer aux visiteurs que l'ordre ne portait pas que la perquisition fût faite de nuit. Mais, que voulez-vous ? ils ont tant de besogne, ces citoyens !

Après les questions de rigueur :

« — Avez-vous des armes ? Avez-vous de l'argent caché ? » une voix s'élève de la troupe :

« — Le souterrain, où est-il ? »

On répond qu'il n'en existe pas.

« — Eh bien ! reprend la voix, moi je dis qu'il y en a un ! il doit même être là ! »

Et notre homme frappait la terre de la crosse de son fusil. La terre rend un son caverneux.

On se met à gratter le sol avec la pointe des baïonnettes ; tout à coup, ô surprise ! à la lueur vacillante des bougies, on aperçoit... une pierre ronde, dans laquelle est scellé un anneau de fer !!!

La troupe pousse un *Ah!* de satisfaction.

L'auteur de la trouvaille se retourne vers les Pères présents à cette scène, en s'écriant d'un air narquois : « Quand je le disais ! »

Les Pères restent calmes.

Quatre hommes et un caporal s'arc-boutent pour enlever la pierre.

Toutes les têtes s'avancent au-dessus de l'orifice, puis soudain... se reculent. Des « pouah ! » énergiques se font entendre. Une odeur suffocante s'échappe. C'était... on le devine.

On se consola de la mésaventure en faisant perquisition dans la maison. De copieuses rasades, fournies par les Pères, achevèrent de ramener la sérénité sur les fronts un moment assombris.

IV

QUELQUES FAITS

Le 6 septembre, le Père abbé des Trappistes d'Aiguebelle, de passage à Lyon, est arrêté. On le promène de poste en poste, on lui fait subir plusieurs interrogatoires, mille avanies ; enfin on se décide à le mettre en liberté.

Le 8 septembre, Mgr Guillemain, évêque missionnaire en Chine, arrive à Lyon. Il est arrêté à la gare de Perrache et forcé de passer la nuit au poste.

Le 8 septembre, on parle d'arrêter tous les membres de l'administration des hospices et plusieurs anciens juges du tribunal de commerce. On renonce pourtant à ce projet.

Le 8 septembre, à trois heures du soir, une perquisition est opérée dans le pensionnat des Dames Ursulines de Sainte-Foy. Les gardes nationaux chargés de cette besogne ne trouvent que des éloges à donner aux directrices de l'établissement pour la bonne tenue de leur maison.

Le Séminaire des Missions Africaines, situé Grande-Rue

de la Guillotière, 243, est occupé, le 7 septembre, par un détachement de gardes nationaux. Presque au même moment meurt un des jeunes aspirants destinés à aller porter chez les sauvages de l'Afrique la liberté de l'Évangile.

Le décès constaté, il s'agit de faire la déclaration exigée par la loi ; un des directeurs de l'établissement va remplir cette formalité, *escorté de deux fusils !*

L'enterrement est fixé au lendemain 8 septembre...

Le cercueil franchissait la porte du Séminaire des Missions Africaines, on l'arrête.

La bière est ouverte, on en sonde les parois, on remue le cadavre, on écarte le linceul, on décroise les mains pieusement armées du crucifix, « pour voir s'il n'y a pas des armes ou de l'argent cachés. »

Et cela se passait au milieu d'un petit groupe de cyniques, qui ricanaien, qui plaisantaient en face du cadavre. Et une voix demanda : « Qui sait s'il ne *fait pas le mort* pour s'échapper ? »

La fouille terminée, les porteurs ont la liberté de continuer leur marche.

Les directeurs et les condisciples du défunt, qui, muets de douleur, avaient assisté à cette hideuse scène, se disposent à accompagner leur frère au lieu du repos... Non !!!

Cette consolation leur est brutalement refusée. Seul, le frère du défunt, à force d'instances, obtient cette *faveur*. Il suit le cercueil, placé entre deux gardes nationaux qui l'escortent au cimetière et le ramènent, lui laissant à peine le temps d'achever un *De profundis* sur la tombe béante de son frère !

Le 8 septembre, à huit heures du soir, la cure de Saint-Louis à la Guillotière est cernée par des gardes nationaux. A un ecclésiastique qui veut sortir, on met la baïonnette sur la poitrine. La consigne n'est levée que le lendemain à midi.

Le 9 septembre, Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, revenant de Fourvière, voit sa voiture arrêtée par une troupe de gardes nationaux, qui forcent Sa Grandeur à descendre de voiture pour fouiller dans les caissons.

Le 13 septembre, les Pères Capucins, domiciliés aux Brotteaux, sont mis en fiacre et conduits à la gare de Genève, avec ordre de quitter la France dans les 48 heures. Des gens de mauvaise mine les insultent et veulent se jeter sur les voitures; la garde nationale empêche qu'aucun excès ne soit commis.

Dans la *nuit* du 13 au 14 septembre, une troupe de douze hommes armés pénètrent dans le couvent des Sœurs Clarisses, rue Sala, et réclament tout l'argent qu'elles possèdent.

Ils menacent une Sœur, qui les guide dans leurs perquisitions, de la *fusiller*, si elle ne leur découvre pas tout l'or de la maison !

Ils forcent la même Sœur de les conduire à la chapelle, et, là, ils la contraignent d'ouvrir le tabernacle et d'en retirer le saint Sacrement pour leur prouver qu'il ne s'y trouve point d'argent caché.

Le 17 septembre, les Pères Carmes sont expulsés de Lyon et... de France.

Chacun de ces Religieux avait reçu, quelques jours aupa-

ravant, du Père procureur, 100 fr. pour parer aux éventualités d'un voyage qui pouvait devenir forcé. MM. du comité sont assez prévoyants pour enlever 80 fr. à chacun des Pères, ne leur laissant que 20 fr. sous prétexte que la somme est suffisante pour se rendre en Suisse.

La chapelle des Carmes est convertie en caserne. Des gardes nationaux, chargés d'y opérer une perquisition, chantent, dans cette chapelle, la *Marseillaise* avec accompagnement de l'harmonium.

.....

Nous nous arrêtons là. Si nous voulions rapporter tous les faits de ce genre qui se succédèrent en quelques jours, il faudrait tout un volume spécial.

C'était une passion, un bonheur, une manie de vexer, d'arrêter, d'emprisonner.

Cette folie ne connaissait plus de bornes, au point que, le 21 septembre, M. Andrieux, procureur de la République, ayant cru devoir obéir à une sommation faite par les frères et amis d'avoir à venir donner des explications sur la mise en liberté de M. Sencier, de M. Delaire, etc..., dans une réunion tenue au palais Saint-Pierre, fut mis en demeure de donner sa démission.

M. Andrieux eut le bon esprit de refuser, et, à sa sortie du lieu de la réunion, il ne fallut rien moins que l'intervention de la garde nationale pour le retirer des mains des mêmes « purs » qui, dix-sept jours auparavant, allaient briser ses fers à la prison Saint-Joseph.

M. Andrieux, cette fois, se le tint pour dit, et oncques depuis, on ne le revit dans aucune réunion publique.

Aussi M. Andrieux est-il très-mal noté à la Croix-Rousse et à la Guillotière : les mauvaises langues de ces quartiers disent que M. Andrieux a flatté le peuple pour « arriver » et que, depuis qu'il est en place, il est devenu « fier ».

Le soir même de cette affaire, nous rencontrions dans la rue deux individus qui voulaient mutuellement s'arrêter et se conduire au poste, et qui finirent, bien entendu, par n'y aller, ni l'un ni l'autre.

Une dame de notre connaissance, ayant à expédier en Autriche une certaine quantité de médailles, dut aller à l'Hôtel de Ville pour obtenir un permis ; on lui donna deux gardes nationaux pour l'escorter chez elle, visiter le paquet, surveiller l'emballage, et accompagner processionnellement le colis au chemin de fer !!

V

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE ET L'ENSEIGNEMENT
MUNICIPAL

Depuis le 4 septembre, tout ce qui représentait à Lyon une idée honnête, un principe religieux était *suspect* et traité comme tel.

A ce titre, nos *illustres* administrateurs pouvaient-ils oublier les Frères et les Sœurs chargés de l'enseignement ! Aussi, après avoir satisfait leur haine rancuneuse contre les Jésuites, les prêtres, les Religieux et les Religieuses de tout ordre, n'eurent-ils rien de plus pressé que de persécuter ces *ignorantins* qu'ils détestaient si cordialement, eux, les Républicains autocrates qui devaient, pour la plupart, le peu d'instruction qu'ils possédaient, à ces *infâmes ignorantins*.

Le fameux Comité de salut public, si lestement nommé... par lui-même, le 4 septembre, devait naturellement commencer la série de ces nouvelles mesures iniques, comme il avait déjà inauguré l'ère de toutes les bévues et de toutes

les exactions commises depuis la proclamation de la République. Cet *honneur* lui revenait de droit ; reconnaissons qu'il lui fut effectivement acquis.

Le 14 septembre on lisait sur les murs de Lyon l'affiche suivante :

COMMUNE DE LYON

Le Comité de salut public,

Considérant que l'enseignement donné par les congrégations religieuses est contraire à l'esprit républicain,

ARRÊTE,

ART. 1^{er}. — Nulle subvention n'est accordée dès ce jour par la Commune aux institutions religieuses de l'un et l'autre sexe.

ART. 2. — Les locaux appartenant à la Commune et servant actuellement aux écoles religieuses et aux salles d'asile seront désormais affectés à des écoles et à des salles d'asile, dirigées par des personnes laïques.

ART. 3. — Nulle personne ne peut exercer l'enseignement sans être munie d'un diplôme.

Pour le Comité :

Les présidents : CHEPIÉ, CHAVEROT, PERRET.

Et tout fut dit !

D'un trait de plume, « de par la liberté, » les trois inséparables Chepié, Chaverot, Perret, faisaient défense aux Frères et aux Sœurs d'enseigner !

Eh oui ! En pleine République, trois... messieurs osaient faire ce que jamais l'Empire n'eût osé se permettre, tout Empire qu'il était.

Le 27 septembre suivant, le Conseil municipal de Lyon, s'inspirant de la décision du défunt Comité de salut public

qu'il venait de remplacer, prenait un arrêté « faisant défense aux diverses congrégations religieuses de se livrer plus longtemps à l'instruction de l'enfance. »

Dans les premiers jours d'octobre, M. Hénou, maire de Lyon, président du Conseil municipal, prenait la peine d'adresser aux Frères une lettre pour leur rappeler que le Comité de salut public avait supprimé leur enseignement, et que cette décision avait été maintenue par le Conseil municipal; il terminait en les invitant à vider les locaux des écoles.

Enfin, M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, venant à la rescousse, faisait publier, le 5 octobre, un arrêté où on lisait :

ART. 1^{er}. — Les Frères de la doctrine chrétienne, les membres des Congrégations religieuses, les élèves des séminaires, non exonérés par la loi de 1832, seront incorporés dans la garde nationale et soumis à tous les décrets relatifs à la défense du pays.

Quel touchant accord !

Mais cette fois, la population lyonnaise, qui jusque-là avait tout enduré, se contentant de gémir en silence, cette fois, la population lyonnaise se révolta contre une mesure aussi brutale qu'inique.

De tous côtés, les pères de famille se levèrent, et dans tous les quartiers des protestations se couvrirent de milliers de signatures.

Il va de soi que les bonnes raisons en faveur de l'enseignement congréganiste ne manquaient pas.

Depuis 1806, les Frères des écoles chrétiennes avaient

été vus à l'œuvre à Lyon ; depuis 1806, le peuple lyonnais connaissait et appréciait les services rendus par ces humbles instituteurs.

Il y avait plus.

Le traitement d'un instituteur congréganiste variait entre 600 et 650 fr. ; les instituteurs laïques qui les remplacèrent reçurent entre 1,500 et 1,800 fr.

Le Bulletin de l'instruction primaire, n° 10, année 1870, constatait que sur vingt-neuf témoignages de satisfaction accordés aux écoles de garçons de Lyon, vingt-trois avaient été mérités par les écoles des Frères, et que sur trente décernés aux écoles de filles, dix-neuf avaient été obtenus par les Sœurs de Saint-Charles.

On se rappelait qu'à l'exposition universelle de 1867, la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes avait obtenu, dans ce grand concours international, une des huit grandes médailles d'or destinées à récompenser les meilleures méthodes d'enseignement. On se rappelait le président du jury des récompenses faisant appeler le frère Victoris, en présence de la commission, et l'embrassant en lui disant :

« Vous donnez le premier rang à la France pour le dessin. La Suisse et l'Allemagne étaient avant nous ; mais votre œuvre renferme un système, présente un ensemble supérieur à leurs méthodes et nous assure le premier rang. »

Le frère Victoris était un *ignorantin*.

Il y eut donc à Lyon des centaines de pétitions couvertes de milliers de signatures.

Sait-on comment l'Hôtel de Ville du drapeau rouge ré-

pondit à cette manifestation pacifique de la conscience révoltée ?

Des délégations nombreuses, composées de pères de familles de la Croix-Rousse, de la Guillotière, des Brotteaux, de Saint-Paul, de Perrache, etc., se présentèrent à l'Hôtel de Ville.

M. le préfet leur REFUSA audience !

Le Conseil municipal reçut une protestation signée de 912 anciens élèves des écoles chrétiennes. M. Hénon répondit aux porteurs de cette protestation : « Le Conseil municipal a cru sage de confier les écoles de la ville à des hommes mariés, plus capables que les Frères de former des citoyens et des pères de famille. »

Enfin, le 27 novembre, l'affiche suivante était placardée sur les murs de Lyon.

Voici le texte de cette pièce, vrai chef-d'œuvre du genre, qui, à tous les titres, doit figurer dans ce livre :

ÉCOLES PRIMAIRES MUNICIPALES DE LYON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

En reprenant possession des écoles primaire entretenues aux frais de la commune de Lyon, la municipalité lyonnaise, sur l'avis de sa commission chargée de réorganiser ces écoles, a nommé un conseil d'administration qui aura à les gérer, à les surveiller, à les diriger.

Ce conseil d'administration croit de son devoir d'éclairer les pères et mères de famille sur ce sujet qui les intéresse au plus haut degré.

Les écoles primaires municipales sont gratuites, et confiées désormais à des directeurs et des directrices laïques, munis du diplôme universitaire, et le plus possible pères et mères de famille.

L'enseignement comprendra tous les éléments pratiques des sciences et des arts, et la morale, lesquels plus tard seront nécessaires à l'enfant devenu homme, pour occuper dignement sa place dans la société.

L'enseignement religieux ne fait pas partie du programme de nos écoles.

Entre les diverses théories religieuses qui se partagent les croyances du plus grand nombre, la Commune n'a pas à choisir; elle doit rester neutre. Par respect pour la liberté de conscience, et pour se conformer du reste à notre loi civile, elle laisse tout enseignement de ce genre aux soins et à la responsabilité des familles et aux ministres des différents cultes.

Mais sa sollicitude se reporte tout entière sur l'enseignement de la morale effective, de la morale dégagée de tout système préconçu et exclusif, née de l'expérience progressive et appuyée sur l'assentiment universel. Elle tient à faire pénétrer de bonne heure dans le cœur, dans l'esprit, dans les actes des jeunes enfants, espoir de la Patrie appelée à se régénérer, les notions les plus rigoureuses des devoirs et des droits de l'individu, soit envers lui-même, soit envers la famille, soit envers la société.

Il est temps d'entrer résolûment dans cette voie, d'adopter un programme applicable à tous, et qui unit au lieu de diviser.

L'expérience du passé a été assez longue et assez funeste; nous en subissons aujourd'hui plus que jamais les conséquences accumulées.

Convaincus aussi bien que nous de l'importance des observations qui précèdent, les parents, nos concitoyens, devanceront, nous n'en doutons pas, la loi qui déclarera obligatoire l'instruction primaire; ils s'uniront à nous pour préparer leurs enfants à devenir de vrais citoyens et de vraies mères de famille.

Les membres du Conseil d'administration :

F. BRUN, *président*; VACHERON, A. RAISON,
GRAND, JABOULAY, ROSSIGNEUX, GAY, Doc-
teur BRON, J. BAVOZET, *secrétaire*.

Approuvé : *Le maire de Lyon*, HÉNON.

Comme complément de cette affaire, on usurpa le nom du Docteur Bron pour le mettre au bas de l'affiche. Et le 3 décembre, le Docteur Bron écrivait à M. Hénon :

Absent de Lyon, depuis le commencement de la guerre, pour le service des ambulances, et traversant la ville, pour me rendre à l'armée de la Loire, j'ai vu avec surprise, ce matin seulement, ma signature au bas d'une affiche concernant les écoles communales.

Le procédé était digne du but !

Cependant, de tous côtés, les vexations les plus arbitraires, les plus sauvages mêmes, contre les Frères, allèrent leur train.

De tous côtés, il étaient expulsés des maisons qu'ils habitaient.

Il en fut ainsi pour leur maison profès située à Caluire, près de Lyon, maison qui était leur propriété.

On inventaria le mobilier.

Le 10 octobre, le maire provisoire de Caluire faisait annoncer, par affiche, que le samedi, 15 octobre suivant « il serait procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère d'un commissaire priseur, de provisions de bouche, récoltes sur pied, bêtes à cornes, fourrages, vins, etc.. TROUVÉS dans l'ancien établissement des Frères à Caluire, devenu propriété communale. »

La maison était habitée par des vieillards et par de tout jeunes gens, on les mit à la porte.

Le 8 octobre, on voyait à Caluire quatre hommes portant sur un fauteuil un Frère mourant. M. l'aumônier du

couvent évacué avait sollicité et obtenu la faveur de donner asile au moribond.

Le pauvre vieillard, ancien assistant du supérieur général, avait nourri la douce espérance de rendre son dernier soupir au milieu de la famille adoptive qu'il avait honorée par ses vertus. Non ! Soixante-quatorze années d'une existence consumée presque entière au service de la classe ouvrière ne purent pas lui obtenir cette satisfaction suprême.

Un autre jour, sur la place des Terreaux, se passait un second fait qui arracha bien des larmes.

Un vieux Frère de la doctrine chrétienne, âgé d'environ quatre-vingts ans, arrive à pied, tout poudreux, chargé d'un paquet contenant ses hardes. Il n'en peut plus de fatigue. Les passants se groupent autour de lui et l'interrogent. Il leur répond : « J'ai instruit gratuitement pendant cinquante-trois ans la jeunesse. Les forces me manquent pour continuer ce bon office ; et je me reposais depuis quelque temps dans la maison que nous avons fait bâtir à Caluire. Et voilà que de prétendus républicains m'ont chassé, sans me donner seulement quelques centimes pour prendre l'omnibus ou manger un morceau de pain. Je n'aurai pas d'autres ressources que d'aller demander un logement à la maison de la Charité, si l'on veut m'y accueillir. Peut-être faudra-t-il me résoudre à mendier mon pain. »

Et il pleurait, et ceux qui l'écoutaient pleuraient aussi. Bien des personnes lui offrirent un asile dans leur maison ; un homme charitable le prit enfin sous le bras et le

conduisit auprès d'une famille que le vieillard disait connaître un peu.

Pendant ce temps-là, le citoyen Denis Brack, libre-penseur enragé, ex-rédacteur de l'*Excommunié*, feuille immonde et puante, le citoyen Denis Brack, qui, quelques jours auparavant avait organisé des réunions publiques pour diffamer les Frères, recevait pour prix de son éloquence la... maison des Frères de Caluire. Et il faisait annoncer qu'il venait « d'être chargé de la direction d'un vaste établissement. »

Le vaste établissement était la propriété volée aux Frères, dans laquelle M. Brack s'installait, lui et toute sa famille, et où il *ripaillait* à « bouche que veux-tu » aux deniers des Frères et de la bonne ville de Lyon. On verra plus loin comment le « séminariste défroqué » paya cette faveur¹.

Et pourtant les écoles municipales s'obstinaient à ne pas vouloir florir. On prodiguait l'argent, on mettait tout en œuvre pour « attirer la pratique », on allait même jusqu'à menacer des mères de familles. Toujours rien ou à peu près rien... que des affronts.

Le 21 novembre, le maire de Lyon recevait cette lettre :

M. le Maire de la ville de Lyon,

Puisque, de par la République, il est défendu, dans les écoles

¹ On sait que le citoyen Denis Brack fit ses études au petit séminaire de Saint-Jodard (Loire), puis au grand séminaire d'Alix (Rhône). Il était encore, il y a trois ans, investi de la confiance d'une famille religieuse et honorable de notre ville, dans laquelle il remplissait l'emploi de précepteur, lorsqu'on découvrit que l'hypocrite, cachant son nom véritable de Gros-Denis, sous le nom de Denis Brack, était rédacteur en chef de l'*Excommunié*.

fondées au nom et sous les auspices de la liberté, d'apprendre à de toutes petites filles la prière, le catéchisme, l'histoire sainte, même le chemin de l'église, même le signe de la croix, même l'existence de Dieu, ma conscience et ma foi m'obligent à vous envoyer ma démission.

J'ai l'honneur d'être, M. le maire, votre très-humble servante,

A. BÉATRIX,

Directrice de l'école municipale d'Ainay.

•Ou bien on surprenait dans les écoles libres-penseuses des colloques comme celui-ci :

LA MAITRESSE. — Vous savez, mes enfants, que nous ne faisons pas de prières ici. C'est là une pratique dont la République nous a enfin débarrassées. Quand vous sentirez le besoin d'invoquer l'Être suprême, vous regarderez le soleil...

UNE PETITE FILLE DE NEUF ANS : — Mais, madame, et le soir, que faudra-t-il donc que je regarde ???

Ou bien encore on arrivait à des résultats dans le genre du suivant :

BUDGET D'UNE ÉCOLE MUNICIPALE

Loyer.	fr. 2,500
Traitement du professeur.	1,800
Nombre des élèves.	8

Soit 537 fr. 50 c. par tête d'élève.

Et les écoles congréganistes, soutenues par les cotisations spontanées des familles pauvres et riches, se rouvraient peu à peu dans les quartiers, et les élèves abondaient, les salles étaient trop étroites.

Et les écoles congréganistes vont toujours se multipliant et réussissant. Une institutrice congréganiste, qui n'avait l'année dernière que *cent vingt* enfants, en compte plus de *deux cents* depuis l'ouverture des écoles municipales.

Ces faits sont assez concluants ; ils n'ont pourtant pas pu encore dessiller les yeux de nos administrateurs.

Il est vrai qu'il n'est pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

VI

RÉUNIONS PUBLIQUES ET ÉMEUTES

Lorsque les démagogues de Lyon n'eurent plus ni Jésuites à pourchasser, ni couvents à piller, ni Religieux à arrêter, ni prêtres à persécuter, ni *réactionnaires* à molester, ils se créèrent une occupation nouvelle. Il fallait bien faire quelque chose !

Alors une idée lumineuse jaillit dans leur cerveau.

Trouvant que le préfet et le Conseil municipal n'allaient pas au gré de leurs désirs — et certes nos *rouges* étaient difficiles ! — ils résolurent, un beau matin, de mettre préfet et Conseil municipal à la porte, tout simplement !

Le projet était assez ingénieux et, ma foi ! peu s'en fallut qu'il ne réussît.

C'était l'ère des réunions publiques et des émeutes qui s'ouvrait. On va lire le récit des principales de ces émeutes et de ces réunions publiques dont nous avons été nous-même témoin oculaire et auriculaire.

I

La journée du 28 septembre

L'une des principales causes et l'un des principaux moteurs de la première émeute qui eut lieu à Lyon, depuis la naissance de la République de 1870, fut le *général* Cluseret.

Qu'était le *général* Cluseret ? D'où sortait-il ? Que venait-il faire à Lyon ?

Telles étaient les questions que chacun se posait et que nul ne pouvait parvenir à résoudre d'une manière satisfaisante.

On chercha de tous côtés, on s'intrigua, et on finit enfin par découvrir quelque chose.

Le désaveu de ce *général*, à Paris, par Rochefort, désaveu publié dans la *Marseillaise*, donna l'éveil. Rochefort n'était pas exigeant, en définitive, et le *général* Cluseret, répudié par un tel homme, ne devait pas être quelque chose de bien... propre, disons le mot.

Qu'était le *général* Cluseret ?

Général ? jamais il ne l'avait été en France, pas davantage en Amérique.

Français ? Il avait excipé, un an auparavant, dans un procès assez scandaleux, de sa qualité d'Américain, pour échapper à une condamnation.

Américain ? non plus, car, dès le 4 septembre, M. Cluseret se déclarait Français.

D'où sortait-il ? Ah ! ç'eût été difficile à dire, et d'ailleurs cela importait peu.

Que voulait-il ? Oh ! peu de chose, presque rien.

Le *général* Cluseret annonçait dans une réunion publique tenue, en son honneur, au Grand-Théâtre, le 23 septembre, qu'il était venu se proposer comme commandant en chef omnipotent des forces du Midi, qu'il se chargeait d'arrêter les Prussiens, de les battre même au besoin, de préserver Lyon d'une invasion, de sauver la France, le tout pour la bagatelle de... 50 millions !

C'était pour rien.

Eh bien ! cette inintelligente population lyonnaise eut le front de les lui refuser ! Le *Progrès* lui-même, journal démocratique de Lyon, trouva la chose raide.

Naturellement, le *général* Cluseret en fut vexé, et ce patriote cosmopolite — du patriotisme à 50 millions, s'il vous plaît ! — ce juif errant de la République universelle, cet aventurier des bonnes places, voulut se venger.

Les coryphées de l'*Internationale* se mirent en campagne, et, en avant la musique !

Le 24 septembre, une réunion publique fut tenue à la salle de la Rotonde, aux Brotteaux.

Voici comment, en sortant de cette séance, nous traduisions nos impressions sur nos tablettes :

La présidence de la réunion est confiée au citoyen Saigne : un nom qui promet et qui tient ses promesses !

Nous n'avions jusqu'ici rien entendu d'aussi violent, d'aussi

triste, d'aussi féroce, — parlons français! — que le citoyen Saigne. Le citoyen Saigne ricane, quand on lui parle de serments, d'honneur, de conscience. Il avoue que pour sa part, si l'on avait pu découvrir les noms des mouchards salariés par Napoléon, il n'eût pas pu se retenir d'en... *tuer deux ou trois!*

On frémit malgré soi en voyant le trésor de haine amassé dans le cœur de ces hommes-là, haine qu'ils étendent non-seulement à ceux qui leur ont fait du mal, mais aussi à tout ce qui possède et à tout ce qui est honnête.

Le citoyen Beauvoir, un démagogue qui parle peut-être mieux le français que le citoyen Saigne, mais qui, à coup sûr, est aussi cramoisi, a pris la parole à son tour.

Le citoyen Albert Richard, qui pose pour un Saint-Just au petit pied, puis une foule d'autres obscurités se sont succédé à la tribune, de sept heures et demie à dix heures et demie du soir.

Voici le bilan des résolutions prises et votées par ces bons citoyens :

« On lèvera un impôt progressif et forcé de 200 millions.

« Tous les richards qui ont abandonné la ville seront tenus d'y rentrer dans les quarante-huit heures, SOUS PEINE DE MORT!

« *Tous* les officiers de l'armée, nommés par l'Empire, seront destitués.

« Les forts seront occupés en entier par la garde nationale.

« On publiera, si on les a trouvés à l'Hôtel de Ville, les noms de tous les agents de police ou mouchards qui ont servi l'Empire.

« *Nota.* — On en tuera autant qu'on pourra. »

Pas plus que cela !

Pour un début, c'était assez crâne.

Deux jours après, le 26 septembre, ce fut mieux encore.

La séance, ouverte à sept heures du soir, toujours à la Rotonde, avait été annoncée par affiches.

Le citoyen Saigne, président ordinaire, ouvre la séance

par la lecture d'une affiche qu'il dit devoir être placardée le lendemain sur les murs de la ville.

Voici la teneur de ce *factum*, qui fut en effet placardé et mis en morceaux presque aussitôt par les habitants indignés :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE DES COMMUNES.

La situation désastreuse dans laquelle se trouve le pays, l'impuissance des pouvoirs officiels et l'indifférence des classes privilégiées ont mis la Nation française sur le bord de l'abîme.

Si le peuple organisé révolutionnairement ne se hâte d'agir, son avenir est perdu, la Révolution est perdue, tout est perdu. S'inspirant de l'immensité du danger, et considérant que l'action désespérée du peuple ne saurait être retardée d'un seul instant, les délégués des comités fédérés du salut de la France, réunis au Comité central, proposent d'adopter les résolutions suivantes :

« ART. 1^{er}. — La machine administrative et gouvernementale de l'État étant devenue impuissante est abolie.

« Le peuple de France rentre en pleine possession de lui-même.

« ART. 2. — Tous les tribunaux criminels et civils sont suspendus et remplacés par la justice du peuple.

« ART. 3. — Le paiement de l'impôt et des hypothèques est suspendu. L'impôt est remplacé par les contributions des communes fédérées, prélevées sur les classes riches, proportionnellement au salut de la France.

« ART. 4. — L'État, étant déchu, ne pourra plus intervenir dans le paiement des dettes privées.

« ART. 5. — Toutes les organisations municipales existantes sont cassées et remplacées dans toutes les communes fédérées par des comités du salut de la France, qui exerceront tous les pouvoirs sous le contrôle immédiat du peuple.

« ART. 6. — Chaque comité de chef-lieu de département enverra

deux délégués pour former la Convention révolutionnaire du salut de la France.

« ART. 7. — Cette Convention se réunira immédiatement à l'Hôtel de Ville de Lyon, comme étant la seconde ville de France et la plus à portée de pourvoir énergiquement à la défense du pays.

« Cette Convention, appuyée par le peuple entier, sauvera la France.

« Aux armes !!!

« E.-B. SAIGNE, RIVIÈRE, DEVILLE, RAJON (de Tarare), FRANÇOIS FAVRE, LOUIS PALIX, B. PLACET, G. BLANC, CH. BEAUVOIR, ALBERT RICHARD, J. BISCHOFF, DOUBLÉ, H. BOURRON, M. BAKOUNINE, PARRATON, A. GUILLERMET, COIGNET aîné, P.-J. PULLIAT, LATOUR, GUILLO, SAVIGNY, J. GERMAIN, F. CHARVET, A. BASTELICA (de Marseille), DUPIN (de Saint-Étienne), NARCISSE BARRET. »

Lecture faite de ce document, un citoyen Cheval (*sic*) monte à la tribune. Il rapporte que les cinq délégués, nommés le samedi précédent par l'assistance pour aller au comité de la guerre réclamer la mise en liberté des soldats détenus pour délits politiques, n'ont pu obtenir satisfaction. Le comité de la guerre s'est déclaré impuissant. « Il est enchaîné, s'écrie le citoyen Cheval, par des volontés ennemies. Brisons-les, ces obstacles ! »

Le citoyen Beauvoir, membre du bureau, fait ensuite la lecture du procès-verbal entier de la séance du 24. On avait décidé que tous les riches qui auraient quitté la ville et qui n'y rentreraient pas dans les quarante-huit heures « seraient passibles de la peine de mort. »

« Cette mesure, dit le citoyen Saigne, peut paraître contradictoire avec l'abolition de la peine de mort, le grand principe républicain. Il n'en est rien pourtant : on doit faire exception en *faveur* des traîtres. »

Quant à l'article relatif au séquestre des biens des communautés religieuses, le citoyen Saigne déclare que c'est le seul moyen de pouvoir s'emparer de leurs biens « *sans les voler* » ; qu'en déclarant seulement la séparation de l'Église et de l'État, « on donne à ces gens-là le droit de citoyens, et en leur prenant leurs propriétés, on les vole ; tandis qu'autrement... *non !* »

A ce moment, un citoyen a le courage, — il en fallait pour cela, — de demander la parole contre ces propositions. Ce fut le signal d'un tumulte inexprimable. Et nous avons vu, sans nous en étonner, car nous nous y attendions, le citoyen-président Saigne refuser la parole. Toujours la liberté ! Le courageux interrupteur proteste énergiquement. Alors le président Saigne s'emporte et s'avance menaçant vers lui. L'orateur descend de la tribune, la foule l'environne, le houspille. Le tumulte va croissant. Les vitres volent en éclats. Les plus timides s'enfuient. Cela dure un grand quart d'heure.

Lorsque le calme fut rétabli, une bonne moitié de la salle, presque pleine au début de la séance, était vide.

Arrive le moment de la « déclaration importante, » mentionnée sur l'affiche de convocation.

C'est l'affiche intitulée : « Fédération révolutionnaire des communes, » qu'on a lue plus haut.

Le citoyen Saigne le déclare en propres termes :

« Nous jouons notre va-tout, s'écrie-t-il ; nos ennemis sont puissants, il ne faut pas nous le dissimuler, mais nous engageons la lutte, et nous verrons qui sera le plus fort. C'est de notre tête qu'il y va, en signant cette affiche, si nous ne réussissons pas ; mais le moment d'agir est venu : vaincre ou mourir ! »

Enfin, le mardi soir, 27 septembre, l'affaire fut décidée.

Tout fut mis en œuvre par Saigne et ses compères pour remuer l'auditoire, composé en grande partie d'ouvriers des chantiers nationaux.

On promet à ces ouvriers que leur salaire serait augmenté si la manifestation projetée pour le lendemain était appuyée par eux ; nos hommes donnèrent dans le piège.

Le rendez-vous, sans armes, fut pris pour le jour suivant, mercredi, à midi, sur la place des Terreaux.

Le mercredi, 28 septembre, vers midi, on voyait déboucher par la rue Puits-Gaillet une immense colonne de plusieurs milliers d'ouvriers, sans armes, portant un drapeau rouge frangé d'or ; à leur tête marchait le citoyen Saigne, tête nue, ses longs cheveux en désordre, assisté des orateurs ordinaires de la Rotonde.

En peu de temps, les ouvriers ont envahi la place des Terreaux métamorphosée en une mer houleuse de blouses, — de blouses surtout, — de paletots, de chapeaux et de casquettes.

Il se fait, parmi ces milliers d'hommes, un grand silence ; on n'entend d'autre bruit que le bruit de l'eau de la fontaine de la place retombant en cascade.

Saigne, perché sur les épaules de quatre ouvriers, s'adresse au peuple et dit qu'il va monter à l'Hôtel de Ville demander au Conseil municipal et au préfet leur démission.

Il gravit en effet les degrés du perron de la préfecture, suivi de quelques-uns de ses amis, et, après de nombreux pourparlers, il finit par entrer, lui et les siens.

Une demi-heure après, les portes donnant sur le balcon de l'Hôtel de Ville s'ouvrent pour livrer passage à cette petite bande. Saigne apparaît ; il annonce qu'il est maître de la préfecture. Puis, se hissant sur la balustrade du balcon, il s'écrie :

Citoyens :

Je viens déclarer devant la majesté du peuple que la patrie est en danger. Il est du devoir de tous, Citoyens, de la sauver. Jusqu'à présent on s'est moqué, on s'est f... de vous. Je ne vois que des traîtres, que des infâmes, qui n'ont cherché qu'à s'engraisser de la sueur du peuple. Il faut que ça finisse et promptement, nous sommes las d'attendre.

Je déclare, au nom du peuple, que le Conseil municipal est mis en demeure d'accepter et de signer immédiatement le programme radical, que nous vous avons fait connaître hier et qui se résume ainsi : destitution de tous les fonctionnaires, sans exception, ayant appartenu à l'Empire ; révocation de tous les officiers de l'armée, qui ont trahi la cause du peuple et manqué à tous leurs devoirs ; enfin et en un mot, renversement de tout ce qui existe, avec reconstitution sur des bases radicales et révolutionnaires. (Bravos et applaudissements prolongés.) Tout conseiller qui se refuserait à signer ce programme est dès ce moment déclaré traître à la patrie et sera poursuivi comme tel.

Vous avez souffert pendant vingt-deux ans une odieuse et insultante tyrannie ! assez comme ça ! Mais je vous demande encore un

jour de patience et vos maux seront finis. Que tous, vous restiez en permanence à la place que vous occupez, et que les réactionnaires, s'il y en a, sortent immédiatement. Ils sont indignes de rester dans les rangs du peuple, qui saura en faire prompt justice. Il faut que la Révolution marche en avant. On nous a assez canulés, qu'elle sape, qu'elle taille dans le vif; nous aurons le courage et la force de le faire. Peuple, lève-toi et renverse comme un torrent tout ce qui s'oppose à ta marche! Je nomme en votre nom le général Cluseret, ici présent à ma droite, général en chef des armées révolutionnaires et fédératives du midi de la France. — (Tonnerre d'applaudissements, de trépignements et de hurlements.)

Le fameux *général* Cluseret, en effet, était au balcon, qui se tenait tout prêt à accepter la « petite place » qu'on « voulait bien lui offrir. »

Comment était-il arrivé là, lui qu'on n'avait plus revu depuis trois jours? Mystère! Toujours mystère!

Le *général* Cluseret grimpa donc sur une chaise et commença :

Citoyens!

Je suis vraiment confus de tant d'honneur de la part du peuple lyonnais. Je répondrai dignement à son appel : j'accepte la grande, la noble mission qu'il vient de me confier, celle de sauver la République!

Vous venez de me proclamer général en chef des armées du midi de la France, et à l'unanimité. Oh! merci, merci (*la main gauche sur la poitrine, la droite levée au ciel dans l'attitude du commandement*), Citoyens, mes amis, Citoyens que j'aime, merci, encore une fois, de m'avoir confié votre destinée. Oui, vous serez heureux; oui, je ferai votre bonheur, et je saurai briser tout ce qui s'y oppose, les entraves de la tyrannie. En avant! en avant!

Comme première mesure de salut public, et en attendant les autres, je propose la destitution en masse de tous les officiers de

l'armée (*Bravo! Bravo!*). Je propose l'arrestation immédiate du général qui commande à Lyon et de tout son état-major, comme cause des malheurs du peuple. Je vais descendre et je vous invite à me suivre à la Croix-Rousse d'où nous partirons pour nous emparer du traître (*Bravo! bravo!*).

Ce boniment débité, l'illustre guerrier descendit de sa tribune improvisée, et, suivi de quelques meneurs, se mit en devoir de monter à la Croix-Rousse.

Pendant ce temps-là, l'Hôtel de Ville était envahi par des voyous de tout âge. M. Challemel-Lacour, M. Hénon et les conseillers municipaux présents étaient gardés à vue par eux.

Les choses prenaient une tournure grave. Le rappel était battu dans tous les quartiers; les boutiques et les magasins se fermaient partout. Qu'allait-il arriver?

Il est trois heures de l'après-midi.

Saigne, toujours présent sur le balcon de l'Hôtel de Ville où il fume sa pipe, Saigne annonce à la foule que le *général* Cluseret, revenant de la Croix-Rousse a été arrêté : il appelle le peuple à son aide.

Un grand remuement se fait sur la place. Bref, une heure après, M. Cluseret était délivré et se présentait au balcon, disant : « Le peuple est désormais son maître ; je viens de faire la réaction prisonnière. »

Les émeutiers allaient triompher, lorsque la garde nationale débouche sur la place des Terreaux, et forme le carré.

Tout à coup on entend les tambours annonçant l'arrivée des gardes nationaux de la Croix-Rousse.

Saigne et Cluseret, toujours au balcon, leur font des signes joyeux d'intelligence. « Venez, venez vite, » criait Saigne.

Les gardes nationaux de la Croix-Rousse venaient en effet.

Ils entrent dans l'Hôtel de Ville, et, au bout de quelques minutes, on vit... le balcon *nettoyé*, le drapeau rouge à franges d'or fuir honteusement le long des murs, l'Hôtel de Ville évacué. La Croix-Rousse avait mis l'émeute à la porte.

Ce fut un véritable coup de théâtre.

Une demi-heure après, M. Challemel-Lacour, délivré, parcourait les rangs des gardes nationaux disposés sur la place des Terreaux, au milieu d'acclamations sympathiques, s'adressant seulement au représentant de l'ordre.

Ainsi se termina la journée du 28 septembre.

C'a été certainement, depuis le 4 septembre, l'émeute la mieux conduite et la mieux organisée pour réussir.

Le plâtrier Saigne, quoique illettré, avait toutes les *qualités* qui font un bon chef de barricade. Il savait *manier* une assemblée comme pas un ; il faisait de son auditoire tout ce qui lui plaisait. C'est le seul homme qui nous ait fait craindre, depuis six mois, pour la tranquillité. Aucun des chefs qui ont dirigé les autres émeutes arrivées ensuite n'était à sa hauteur.

Il avait une certaine éloquence naturelle, éloquence de *barrière*, bien entendu ; mais que faut-il de plus pour une émeute ?

Assez petit de taille, il portait les cheveux longs et crasseux.

Son visage, très-mobile, reflétait toutes ses passions, et sa voix forte et stridente remuait son auditoire. Qu'on ajoute à cela des opinions (?) des plus avancées et on comprendra la demi-réussite de Saigne le 28 septembre.

A partir de ce dernier jour, il disparut de la scène politique.

Il nia avoir été *mouchard* en 1851, ce dont on l'accusa ensuite. — Tout mauvais cas est niable! — Mais il ne nia pas avoir été, après le 28 septembre, nommé officier de paix, aux émoluments de 1,800 fr. par an. Au lieu d'être arrêté, il était chargé d'arrêter les autres. Sort bizarre!

Quant au général Cluseret, *on* lui fit la politesse de le laisser s'esquiver. Il eut la liberté d'aller à Marseille tenter des hasards plus heureux, et provoquer une émeute dans laquelle le sang coula.

On sait enfin que le *général* Cluseret a été nommé dernièrement par la Commune de Paris *Ministre de la Guerre*.

En un mot, pas un des principaux acteurs de cette comédie du 28 septembre, qui pouvait tourner au drame, ne fut arrêté.

Le jeune Albert Richard, membre actif de l'*Internationale*, qui, dans les réunions de la Rotonde, poussait à la guerre civile et réclamait à grands cris la « guerre à outrance, » a été condamné, au mois de février dernier, *par contumace*, comme RÉFRACTAIRE, à six mois de prison!!!

II

L'Affaire Arnaud

Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur cette triste et malheureuse affaire qui vient de se dénouer devant le 2^e Conseil de guerre, et que les journaux et les brochures, sans parler des débats, ont fait connaître dans presque tous ses détails.

Mais, il pourra être intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les comptes rendus des séances qui précédèrent cet assassinat, séances auxquelles nous nous étions donné la tâche d'assister régulièrement.

La première eut lieu dans la salle Valentino, à la Croix-Rousse, le 13 décembre.

Le citoyen Denis Brack, établi par la préfecture dans le local de Caluire conquis sur les Frères, et nourri aux frais de la « Commune, » vint à cette réunion comme à celles qui suivirent.

Il prêchait avec les autres contre le préfet, aux gages duquel il était. Dans quel but ? C'est ce qu'il serait assez difficile de préciser.

A cette réunion étaient aussi ceux qui, sept jours plus tard, devaient lâchement assassiner le commandant Arnaud.

La réunion du 13 décembre fut convoquée sous le pré-

texte, *apparent* peut-être, réel peut-être aussi, de fonder un organe demo-radico-soc, qui devait être intitulé la *République universelle*.

Lorsque nous arrivâmes, ce soir-là, à la salle Valentino, un grand nombre d'orateurs s'étaient déjà succédé à la tribune pour *chauffer* la feuille populaire.

« Vous aurez dans ce journal, disait le président, des dépêches vraies et non pas fausses comme celles que fabriquent les autres journaux; nos correspondances, — des correspondance *pour de bon*, — seront universelles. Nous en aurons jusqu'en Allemagne, de Bebel et consorts.

« A Lyon, nous n'avions pas de journal où le peuple pût parler; celui-là sera le vôtre. Car je ne parle pas de *certaine feuille*, dite républicaine, qui accuse les républicains (*Bravo!*). Allons, Citoyens, du courage, de l'action et de l'union! De l'action pour mettre les mains à vos poches et pour souscrire. On va établir à la porte un secrétaire qui recueillera les noms, les adresses et le chiffre des souscriptions de chacun.

« De l'action, Citoyens, de l'action! »

Cette *action-là* paraît médiocrement sourire à l'assistance. Fonder un journal, très-bien; mais le fonder des deniers de l'auditoire!...

Un orateur essaye d'encourager l'assistance en lui disant que les souscripteurs recevront le journal *à domicile*, que ce journal est une planche de salut, que... que... Toutes ces raisons ne ramènent pas la sérénité sur les fronts.

Le président annonce que la réunion pour le journal va

céder la place à une réunion des chantiers, et il termine en exhortant à souscrire patriotiquement.

Comme pièce à effet, il annonce que sur treize membres nommés pour former la commission du journal, neuf ont déjà été arrêtés. Cette annonce fait sensation ; on a l'air d'y croire.

Le décor change ; nous sommes au second acte.

Le bureau se forme pour la réunion des ouvriers des chantiers. Le citoyen Delapierre, l'un des accusés de l'affaire Arnaud, est élu président. Puis on demande un secrétaire.

Onze noms sont successivement proposés ; les onze déclinent l'honneur, pour la bonne raison qu'ils ne savent pas assez tenir la plume afin de remplir cette fonction.

Nous allions oublier de dire que le nom du citoyen Denis Brack avait d'abord été proposé à la présidence. Sur ce, un citoyen était venu faire remarquer « que le citoyen Denis Brack était certainement un excellent garçon, mais que c'était un homme qui *travaillait de la tête* et qu'il ne pouvait pas être suffisamment au courant de la question des chantiers. »

Le bureau une fois formé, c'est un feu roulant d'orateurs.

On annonce d'abord que deux délégués, nommés par les chantiers, sont allés auprès du Conseil municipal pour savoir si on réouvrirait les chantiers oui ou non, et qu'on attend la réponse.

La plupart des orateurs se livrent, en attendant, à de nombreuses catilinaires contre le conseil municipal.

Ils veulent travailler et vivre en travaillant, mais non

pas vivre d'aumônes en étant forcés d'aller demander des bons à leurs capitaines.

L'un d'eux dit :

« L'autre jour, j'ai été trouver le citoyen Hénon et je l'ai questionné sur les intentions du Conseil. Il m'a répondu que les ouvriers *avaient tordu le cou à la poule aux œufs d'or*, que les chantiers étaient dissous et qu'ils resteraient dissous. »

Un second raconte qu'il a été rendre visite aux citoyens Chaverot et Brialou.

« Ils étaient, dit-il, assis auprès du feu, tout doucement. J'ai dit au citoyen Chaverot qu'il avait été ouvrier comme nous, mais que depuis qu'il était le dos au feu et le ventre à table, il avait rudement changé ; que, puisqu'il ne pouvait pas remplir le mandat que nous lui avions confié, à lui et à ses collègues, il n'avait qu'à se retirer. »

Un troisième monte à la tribune ; c'était le fameux Deloche ; c'est là, pour la première fois, qu'il se produisit en public, et qu'on aperçut ce célèbre chapeau gris et ces lunettes abritant un regard qu'on ne pouvait parvenir à rencontrer. Deloche dit « que ce n'est qu'en se *collectivant* qu'on arrivera à faire quelque chose ; que dans la *collectivité* présente, on doit se *collectiver*, afin de *collectiver* les efforts, et obtenir du pain gagné et non pas mendié. »

Un quatrième se met en mesure de lire un long mémoire qui résume ses opinions. Après dix minutes de cette lecture, dans laquelle la *bourgeoisie* a trouvé moyen de revenir au moins cent fois, l'assemblée baille, grogne et signifie à l'orateur d'avoir à remettre son mémoire dans sa poche.

Les deux délégués des chantiers arrivent enfin. La réponse n'est pas bonne. « On nous a très-bien reçus, fait remarquer avec insistance un des délégués, mais on nous a dit qu'on ne pouvait pas actuellement réouvrir les chantiers, que le Conseil municipal s'occuperait jeudi de la question, et que peut-être on trouverait le moyen de donner du travail. On nous a du reste très-bien reçus. »

Les discussions s'engagent alors de tous côtés ; deux membres du bureau en viennent aux gros mots. Bref, on conclut en disant que la situation n'est pas tenable et que le lendemain mercredi on descendra sur la place des Terreaux, à midi.

Le lendemain mercredi, il n'y eut rien du tout sur la place des Terreaux. C'était partie remise. Le jeudi, 15 décembre, on recommença.

Voici le compte rendu de la séance du 15, tel que nous le sténographiâmes de mémoire en rentrant à notre domicile.

Vers sept heures, le bureau commence à se former. Le citoyen Bruyas, un des principaux accusés de l'affaire Arnaud, ci-devant membre du Comité de salut public, est acclamé président.

L'ordre du jour porte ces trois questions : 1° élargissement des républicains arrêtés au nom de la République ; 2° fondation du journal la *République universelle* ; 3° discussion sur la réouverture des chantiers.

Le citoyen Rivière, un vieil habitué des réunions publiques, un autre principal inculpé de l'affaire Arnaud, embouche le premier la trompette. Du haut de la tribune de Valentino, il prononce la condamnation de M. Challemel-

Lacour et de la franc-maçonnerie ! L'assemblée tout entière ratifie cette double condamnation par des acclamations enthousiastes.

Un deuxième orateur démontre que le peuple ne doit pas aller vers les autorités pour demander des grâces, mais que ce sont les autorités qui doivent venir devant le peuple rendre compte de leurs actes. Il désapprouve donc la pétition au Conseil municipal qu'on est en train de rédiger pour demander l'élargissement des frères et amis, et dit que c'est le Conseil municipal qui doit se rendre à Valentino pour répondre aux demandes de l'assemblée.

Cette proposition n'a pas d'écho.

Un autre vient expliquer au public que les journaux ne sont que des feuilles à mensonges et que la *République universelle* seule ne mentira pas.

Le président Bruyas résume les débats ; il donne quelques détails sur son passé comme membre du Comité de salut public ; il dit que ce Comité avait voté un impôt forcé de quarante millions qu'on a eu l'audace d'annuler ; qu'il est un de ceux qui ont voté l'expulsion des Jésuites et la séquestration de leurs biens.

« Mais, ajoute-t-il, il y a deux autorités à l'Hôtel de Ville : celle du préfet et celle du Conseil municipal. L'une paralyse l'autre. Nous ne reconnaissons pas la première, qu'on nous a imposée, et contre la réception de laquelle j'ai voté avec quelques membres du Comité de salut public. Nous ne reconnaissons que nos élus, les conseillers municipaux. C'est donc au Conseil municipal qu'il faut

adresser la pétition qu'on vient de rédiger, et qu'on va vous lire. »

La pétition est lue et approuvée.

Cinq membres sont nommés pour aller la porter immédiatement au Conseil municipal et rapporter la réponse. Le citoyen Denis Brack, qui « travaille de la tête, » selon l'expression d'un orateur, est nommé pour faire partie de cette délégation.

La délégation sort de la salle et descend vers les Terreaux.

On attendait, en fumant et en causant, le retour de la délégation, lorsque tout à coup un jeune orateur s'élançe à la tribune : son faux-col est d'une blancheur irréprochable ; son nez est surmonté d'un binocle ; sa pose est théâtrale. Le silence se fait ; la curiosité est éveillée.

« Citoyens et Citoyennes, commence le jeune inconnu, je suis Alsacien, de Mulhouse, et soldat à la première compagnie du premier bataillon de la légion alsacienne. Je suis un républicain de la veille, et je viens vous entretenir quelques instants. A ceux qui désireraient de plus amples détails sur mon individu, je suis prêt à les donner. (*Parlez!*)

« Je suis depuis peu de jours à Lyon. Le premier journal qui me tombe sous la main à mon arrivée..., je regarde et je lis : la *Décentralisation*. Qu'y avait-il dans ce journal? Des pleurs versés sur des misères faites à des Religieuses, à des Jésuites. Je ne comprends pas qu'on *n'emprisonne* pas ces gens-là ! Un journal de Jésuites, de calotins !

« Eh oui ! nous avons pris la place de ces bons Jésuites, de ces bonnes Religieuses. Aux Carmes, j'ai vu avec plaisir que la chapelle était occupée et qu'on couchait dans les confessionaux ; à Caluire, on a pris la place des Ignorantins ; nous y sommes, nous ! Les Bénédictines de Cuire, *item*. Il en reste bien quelques-unes, mais elles sont à l'étroit : elles couchent cinq dans le même lit. (*Bravo !*) Est-ce votre journal, un journal qui se plaint de ces actes-là ? Non.

« Est-ce le *Salut public*, le journal des boursicotiers, qui, aujourd'hui encore, contient une insinuation perfide contre le peuple, contre vous, en disant qu'en même temps qu'est arrivée la nouvelle des défaites d'Orléans, on a vu réapparaître les affiches rouges ! A bas cette feuille !

« Il y a le *Progrès*, qui voudrait bien marcher. Mais il a été accaparé par la préfecture. Le *Progrès* est-il votre journal ?

(*Voix unanimes et énergiques : Non ! non !*)

« Quel est donc votre journal ?

(*Nous n'en avons point !*)

« Eh bien ! la *République universelle* sera votre journal. Nous verrons par la liste des souscripteurs combien il y a de républicains libres-penseurs à Lyon, parce que, voyez-vous, tant que Lyon aura cet *infâme* Fourvière là haut... — et en disant cela, les yeux de l'orateur s'injectent de sang, les veines de son cou se gonflent, — Lyon ne sera pas à la République !

« Souscrivez ! Et je demande que le premier numéro de la *République universelle* soit dédié à ce grand pa-

triarche de la République, à Garibaldi. Vive Garibaldi ! »
(Cris : *Vive Garibaldi !*)

L'orateur essoufflé est entouré par le bureau qui le félicite. Des *dames* versent des larmes d'émotion, et couvent de l'œil le *jeune premier* qui vient de parler ¹.

Le citoyen Denis Brack, qui est de retour avec la délégation, monte à la tribune :

« Citoyens et Citoyennes, vous venez d'entendre les paroles chaleureuses de notre ami, l'ancien rédacteur-gérant du journal la *Pensée nouvelle*, qui a été connu de toute la France. Je le remercie de ses *belles* paroles au nom de toute l'assemblée. »

La séance est levée, vers dix heures et demie ; elle avait duré quatre heures.

Voici enfin le compte rendu de la séance du lundi 19 décembre, veille de l'assassinat.

Lorsque nous entrâmes dans la salle Valentino, le vieux citoyen Rivière était à la tribune.

Le citoyen Rivière disait que nous étions gouvernés par des traîtres, que tous les généraux étaient des traîtres, que les Cathelineau et les Charette étaient des traîtres, et, à l'exemple de *feu* Raspail, il en vient à se demander si lui-même n'est pas un traître.

¹ Le jeune Alsacien dont on vient de lire les belles paroles était M. A. Schenck, qu'on vit rôder plusieurs fois pendant les événements du 19 et du 20 à la Croix-Rousse et qui avait le grade de capitaine dans la légion alsacienne.

C'était un ami de Denis Brack ; nous ne savons trop quelle part occulte il prit à toutes ces affaires, mais à coup sûr il en prit une. Jamais nous n'avions entendu de paroles aussi haineuses que celles de ce jeune athée.

Il assista à presque toutes les réunions qui précédèrent l'assassinat du 20 décembre.

LE PRÉSIDENT — toujours le citoyen Bruyas — dit que le citoyen Rivière a raison. « Mais, s'écrie le citoyen Bruyas, rappelez-vous que pour n'être pas trahis, il nous faut un journal, et ce journal sera la *République universelle*. » (On applaudit.)

Un citoyen à la voix de stentor, placé à la droite du Président :

« Silence ! »

On fait silence.

Le citoyen président fait voter par acclamation un blâme énergique au préfet, à M. Andrieux, procureur de la République et à M. Le Royer, procureur général.

C'est au moins pour la sixième fois que cette cérémonie se représente.

On vote « le blâme. »

Le citoyen Rivière réapparaît à la tribune pour dire que « tout le monde *sont* des traîtres. »

LE PRÉSIDENT : « Oui, citoyens, c'est vrai, et il n'y a qu'un journal qui nous sauvera, ce sera la *République universelle*. Des listes de souscriptions sont déposées... »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

Arrive le citoyen Denis Brack, qui monte à la tribune pour « travailler un moment de la tête. »

Le citoyen Denis Brack semble exalté; il avoue que « sa prudence ordinaire lui échappe et que nous sommes réellement bien vendus. »

A ce propos, il rapporte les bruits qui courent sur la défaite éprouvée par nos deux légions de marche du Rhône.

« Ah ! s'écrie-t-il, nous sommes trahis en détail ; Lyon est menacé de nouveau.

« Un de nos amis a dit qu'il fallait que Marat ressuscitât ; des journaux, — nous les connaissons ceux-là, — s'en sont moqués.

« Eh bien, nous le ressusciterons, Marat ! Quand arrivera le moment d'aller sur les remparts, il faudra que certains que nous connaissons marchent avec nous, sans quoi nous les *fusillerons*. Et si la ville de Lyon est menacée, plutôt que de la laisser aux calotins, nous la *brûlerons* ! »

L'émotion est au comble dans la salle ; des dames, qui se trouvent à nos côtés, versent des larmes.

Jamais nous n'avions entendu le citoyen Denis Brack s'exalter de cette façon ; lui, si *prudent* de son naturel, avait certainement des raisons majeures pour s'égarer ainsi ce soir-là. Tout étonné lui-même de tant d'audace, il quitte la tribune ; le citoyen Denis Brack « a travaillé de la tête ! » (On applaudit.)

LE PRÉSIDENT : « Un journal peut prévenir tous ces désastres, ce journal c'est la *République universelle*. Souscrivons donc, Citoyens, en... »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

Troisième apparition du citoyen Rivière. « Peuple, s'écrie-t-il, tu es trahi ! (On commence à le croire.) Il faut faire trembler cette *immonde aristocratie*. Il nous faut un Danton, sans quoi nous sommes trahis, trahis, trahis ! »

LE PRÉSIDENT : « Oui, Citoyens, sans le journal, sans notre *République universelle*, nous sommes trahis, trahis, tra... »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

Le silence se rétablit : le citoyen Deloche émerge du sein de l'assemblée.

« Citoyens, commence le citoyen Deloche, nous parvenons enfin par nous *collectiver*. Les sections s'organisent par quartiers ; elles seront de cent six personnes. Bientôt, une fois *collectivés*, ça ira. Les femmes s'y mettront, comme les hommes, et les femmes seront chargées de faire marcher leurs maris trop récalcitrants. (Les dames applaudissent en pleurant.)

« Oui, continue le citoyen Deloche, de la *collectivité*, et nous verrons ! »

LE PRÉSIDENT : « Nous obtiendrons ce moyen par notre journal, la *République universelle*, et par les sections. Souscrivons donc avec... »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

Un citoyen qui dit appartenir à une légion de marche, affirme que les deux premières légions du Rhône ont été écrasées près de Beaune, sous les yeux de la troupe de ligne qui les a laissé massacrer.

Le citoyen Rivière bondit pour la quatrième fois à la tribune : « Trahis ! toujours trahis ! s'écrie-t-il. Il nous faut nommer comme généraux en chef Cluseret et Garibaldi ; ceux-là ne nous trahiront pas. Ce sont les seuls grands généraux ; sans eux nous serons trahis comme toujours. Aux armes ! »

LE PRÉSIDENT : « Voilà ce qui arrivera infailliblement sans notre journal, la *République universelle*..... »

Un citoyen dit qu'il ne faut plus attendre et que, dès le

lendemain. il faut aller à l'Hôtel de Ville se débarrasser des traîtres.

Le citoyen Deloche *collective* cette idée. Il faut, à son avis, nommer cinq délégués par arrondissement qui iront, le lendemain matin, mardi, prévenir à domicile les citoyens. « Nous nous réunirons ensuite, dit-il, demain mardi, ici, à Valentino, à huit heures du matin, et nous descendrons tous en *collectivité*, avec nos fusils, sur la place des Terreaux. *Sauvons Lyon, sauvons la France !* »

Un grand nombre de citoyens s'en vont. « Fermez les portes, s'écrie Deloche, que personne ne s'en aille ! »

« Comment, dit le président, vous voulez faire une *échauffourée*, et vous fuyez déjà ! Pas de lâches ! que les femmes s'y mettent ! »

Quelques femmes sortent avec leurs maris.

Le citoyen Deloche reprend :

« Tout le monde ici demain, à huit heures du matin !

« On sonnera le tocsin, et Lyon sera sauvé ! *Collectivons-nous*, et nous vaincrons. Et, quand nous serons les vainqueurs, nous dicterons des lois à notre tour ! »

Le tumulte est à son comble ; il est près de onze heures. Le maître de la salle vient avertir les membres du bureau qu'il est temps de se retirer. Les noms des délégués chargés d'aller avertir les différents quartiers sont votés. Le nom du citoyen Denis Brack est du nombre. Le citoyen Denis Brack accepte l'honneur qui lui est fait ; nous en croyons à peine nos yeux.

LE PRÉSIDENT : « Citoyens, donc, demain ici, à huit heures, et nous agirons. Cette fois, peut-être, la victoire nous

sourira bien. Demain à huit heures, et n'oublions pas non plus notre journal, la *République universelle*. »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

Les délégués chargés de préparer l'affaire du lendemain prennent la résolution de rester en permanence dans la salle pour attendre le matin, de peur d'être arrêtés à la porte.

Les femmes des délégués montent à la tribune; elles tentent d'emmener leurs maris respectifs « se coucher. »

L'une représente à son époux qu'il aura bien le temps de se lever de bonne heure; l'autre s'obstine à ne pas vouloir laisser son mari « seul. »

Force reste en grande majorité aux maris qui persistent dans leur résolution. Le citoyen Denis Brack s'esquive.

LE PRÉSIDENT : « Citoyens, n'oubliez pas de souscrire à la porte pour notre journal, la *République universelle*. »

LE CITOYEN A LA VOIX DE STENTOR : « Silence ! »

La foule s'écoule lentement. Il est onze heures.

Ce soir-là, en sortant de cette séance, dans laquelle comme on vient de le voir, le ridicule même n'avait pas manqué, nous ne pensions pas que le lendemain le sang devait couler. Nous n'avions entendu que des déclamations insensées et stupides, nous ne pouvions pas croire qu'elles aboutissent. Le pensaient-ils eux-mêmes ?

Bref, le lendemain, mardi 20 décembre, nous étions à la salle Valentino.

Le président Bruyas était au bureau. Peu de monde dans la salle.

La manifestation semblait même devoir échouer lorsque soudain une bande de femmes fait irruption dans la salle. « Elles veulent avoir l'honneur de cette révolution, » crient-elles. Avec elles arrivent les délégués envoyés pendant la nuit pour remuer les différents quartiers.

Une femme, la femme Brun, une accusée de l'affaire Arnaud, monte à la tribune et dit : « C'est nous *qu'il nous faut* les faire marcher, ces *sans-cœurs* ! » Ce disant, elle « fait les cornes » à la portion masculine de l'auditoire. Toutes ses compagnes l'imitent et se tournent vers leurs époux en imitant le geste et en l'accompagnant de huées. Les hommes applaudissent !

Le citoyen Rivière vient dire que le moment est arrivé d'en finir et de sauver la France.

Le citoyen Bruyas appuie la motion.

Le citoyen Deloche dit que les femmes vont aller chez elles prendre leurs robes noires, — celles qui en ont, — et qu'elles marcheront à la tête de la manifestation.

« Ce sera, ajoute un autre orateur (le jeune Benoît), un bouclier pour nous ; on n'osera pas tirer ! Il faut de plus qu'elles aient avec elles un drapeau noir et un drapeau rouge couvert d'un crêpe. Tous les hommes devront avoir, avec leurs fusils, des cocardes rouges. »

Les femmes se mettent en devoir de sortir pour aller faire tous ces préparatifs.

« Ah ! s'écrie Benoît, *vivent les femmes* ! »

« Je vois, grâce à elles, les portes de l'avenir s'ouvrir et la Révolution s'asseoir triomphante. A notre tour bientôt de juger tous ces réactionnaires. Le jour de la *vengeance*

est venu ! Ne frappons pas à tort et à travers ; frappons juste ! »

Quelques hommes, armés de leurs fusils, entrent dans la salle. Ils sont acclamés. On entend charger quelques armes.

Les femmes reviennent vêtues en noir, avec un drapeau noir et un drapeau rouge. Deux d'entre elles montent sur l'estrade, où elles déploient ces deux étendards. Le tumulte va croissant.

« Nous allons maintenant, dit le citoyen Bruyas, envoyer une délégation auprès de la quatrième légion de marche, casernée aux Chartreux, et qui est disposée à marcher avec nous. Une seconde délégation ira sonner le tocsin et faire battre la générale. Enfin, nous en enverrons une troisième auprès des commandants de la garde nationale de la Croix-Rousse, pour leur demander s'ils veulent être avec nous ou contre nous. Et tout est dit. Nous descendrons, quand nous serons réunis en armes, sur la place des Terreaux et nous *nettoyerons* l'Hôtel de Ville. Aux armes ! »

La tribune est hérissée de baïonnettes.

C'est onze heures. Les femmes, sur deux files, avec leurs drapeaux en tête, parcourent les principales rues de la Croix-Rousse, précédées de deux trompettes. La générale sonne de tous côtés. Toutes les fenêtres s'ouvrent ; l'affluence est grande sur la place des Tapis.

.

On sait le reste ; tout le monde a encore comme devant les yeux cette sinistre agonie du commandant Arnaud, la

rage de ses assassins, les hurlements des descendantes des *tricoteuses* qui les accompagnaient, drapeau rouge en tête, et qui, après cela, eurent encore le courage, — était-ce du courage? — de descendre sur la place des Terreaux; et, pour couronner le tout, les obsèques *civiles* faites à la victime, obsèques consacrées par la présence de Gambetta et de Challemel-Lacour, au milieu d'une foule innombrable, dans la ville réputée la plus catholique de France¹.

III

Le Prologue des Élections du 8 février

Les élections du 8 février à l'Assemblée nationale furent précédées de réunions plus gaies que celles que l'on vient de lire.

Voici quelques-unes de ces séances qui reposeront un peu les lecteurs, tout en leur donnant un aperçu de l'*esprit* de nos rouges, quand ils en veulent avoir.

¹ Dans l'audience du 21 mars, tenue à Lyon par le 2^e conseil de guerre, Deloche a été condamné à mort, Denis Brack et Bruyas, contumaces, à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

Denis Brack, dont la plume avait été si *brave* quand il s'était agi de bavarder contre les *Ignorantins*, et qui s'était conduit avec tant de *vaillance* dans l'envahissement de leur maison de Caluire, Denis Brack n'eut pas le courage d'attendre le verdict de la justice : il prit la fuite et sa lâcheté n'étonna personne.

Quant aux autres inculpés, dont le nombre total s'élevait à 45, la plupart furent acquittés, parmi eux Benoit et Rivière.

Le sentiment général fut que le conseil de guerre avait été plus indulgent qu'une Cour d'assises.

RÉUNION PUBLIQUE A LA ROTONDE

MARDI SOIR, 31 JANVIER 1871.

Nous arrivons vers sept heures. La salle était déjà à moitié pleine.

A la porte, de vives discussions s'engagent entre des citoyennes et des citoyens. Les premières, paraît-il, n'ont aujourd'hui pas droit d'entrée : on comprend leur fureur. On dit que c'est par souvenance de l'affaire Arnaud. L'absence de femmes n'a pourtant pas empêché qu'on ne parlât beaucoup.

Le bureau se met en devoir de se former. Après un long et pénible enfantement, un citoyen Vaucher est nommé président. On commence.

Le citoyen Grosbois embouche le premier la trompette :

« Pas d'élections ! la résistance à outrance ! »

Tel est l'ordre du jour de cette réunion.

« L'infâme Jules Favre, que nous avons eu la bonne idée de ne pas porter aux élections, il y a trois ans, l'infâme Jules Favre nous a trahis. (*Oui ! oui !*) La levée en masse ! Tous ! tous ! » (*Trépiglements*).

Un orateur à barbe et à cheveux ébouriffés :

« Paris est tombé ! C'est un grand bonheur. (*Marques d'incrédulité*). Oui, c'est un grand bonheur ! Par exemple, quand vous allez faire un dîner à la campagne, vous emportez dans votre panier tout ce qu'il vous faut, gigot à l'ail, *claqueret*¹, paquets de couennes ; vous arrivez et vous vous trouvez d'avoir oublié les couteaux et les fourchettes. Est-ce que ça vous empêchera de manger ? (*Non.*) Eh bien ! Paris, c'est la même chose. »

L'orateur est applaudi à outrance.

Un orateur enrhumé : « C'est bien entendu ; nous nous battons à outrance. Mais il nous faut un chef. Ce chef, vous l'avez deviné. (*Voix nombreuses : Galibardi ! Garibardi !*) Oui, c'est Galibaldi ! »

1 — Le *Claqueret*, en patois lyonnais, est l'équivalent de *Fromage blanc*.

Un citoyen escalade la tribune et propose les résolutions suivantes :

« Pas d'élections ! fusiller tous les fournisseurs qui ont volé ; reprendre les hostilités dès demain, et vive Garibaldi ! »

Un autre lui succède, qui dit avoir à faire une grave communication à l'assemblée. Le silence s'établit.

« Citoyens, s'écrie-t-il, mon projet le voici : C'est de chasser les Prussiens. »

L'orateur se retire couvert de bravos.

Il est immédiatement remplacé par un citoyen qui tousse et se prépare à en dire long, bien long. A peine a-t-il commencé que quelque chose comme un coup de sifflet retentit dans la salle.

Tumulte, vociférations.

Tous les regards, accompagnés d'imprécations, se tournent vers le malheureux interrupteur ; chacun veut le voir. On se presse, on se bouscule. Quel est l'audacieux qui a osé ?... vérification faite, il se trouve que l'interrupteur est un... chien, sur la queue duquel un maladroit avait marché par mégarde, et qui avait poussé ce cri de détresse. Pauvre bête ! (Le chien.)

Le calme se rétablit.

Le citoyen président annonce qu'on a invité les conseillers municipaux à se rendre à la réunion, et que ceux qui sont présents doivent monter à la tribune.

Nous voyons se rendre à cette invitation les citoyens Crestin, Velay, Durand, et un ou deux autres moins illustres.

A ce moment un fragment du plâtre du plafond se détache et couvre de poussière une dizaine d'auditeurs. Un certain émoi se manifeste dans la foule : la levée en masse, très-bien ; mais être assommé par des fragments de mur, non ; on craint un moment que la coupole de la Rotonde ne s'effondre. Cette crainte finit par s'évanouir.

Le citoyen Crestin prend la parole et dit : « Le conseil municipal est décidé à marcher avec Gambetta s'il fait la résistance à outrance. Quant au général à choisir, vous savez le héros de ma prédilection. Vive Garibaldi ! » (Cris : *Vive Garibaldi !*)

Un orateur dit qu'il faut reconstruire la Ligue du Midi. Il ajoute que tout Français qui rencontrera l'infâme Jules Favre a le droit de le poignarder.

Un autre demande « où diable on a pu ramasser les conseillers municipaux que nous avons à Lyon ? »

Un conseiller municipal, le citoyen Velay, monte à la tribune.

« Citoyens, s'écrie-t-il, le moment d'agir est venu. Il ne faut plus maintenant que des réunions avec armes...

« Vous ne savez pas conserver vos hommes. Croyez-vous que Garibaldi se rendra à votre invitation ? Lyon salit ses hommes.

« Ainsi vous avez fait de Saigne. On l'a accusé d'être un mou-chard. C'est faux, archi-faux.

« Voilà les hommes qu'il nous faudrait ! Cluseret, Saigne, Garibaldi ! En un mot, les hommes du 28 septembre. »

Il est dix heures et demie. Un grand tumulte se fait dans la salle. Chacun veut parler à la fois, chacun propose son ours.

L'un veut que l'on aille le lendemain se réunir au grand camp en armes, l'autre sur la place Bellecour.

Un ivrogne profite de ce brouhaha pour monter à la tribune. Une discussion s'engage entre lui et un auditeur qui croit avoir affaire à un orateur. La méprise est facile, vu les orateurs qui viennent de parler.

Onze heures ! Le gaz faiblit. Tout le monde parle à la fois. Le président déclare la séance levée. La foule s'écoule lentement.

L'ivrogne est toujours à la tribune. Il parle encore à deux ou trois auditeurs acharnés.

Nous allons nous coucher.

RÉUNION PUBLIQUE A LA ROTONDE

MERCREDI, 1^{er} FÉVRIER 1871.

La première partie de la séance consista à se disputer beaucoup et à ne rien faire. Elle commença à dix heures du matin et fut suspendue vers une heure de l'après-midi pour permettre aux orateurs de se rafraîchir et de se restaurer.

Vers quatre heures, reprise. Formation du bureau.

Un orateur à cheveux hérissés et à lunettes bleues : « Il nous faut un drapeau, un drapeau pour nous rallier; ce drapeau c'est Garibaldi.

« Vous m'excuserez, Citoyens, si je ne parle pas très-distinctement, mais je suis enrhumé. (*Ça va bien!*)

Deuxième orateur, à la voix aigre : « Citoyens, vous me pardonnerez si je suis enrhumé, mais... ça n'empêche pas les sentiments. (*Bravo!*)

« Voici mon projet, il consiste à nommer Garibaldi général en chef de l'armée de Lyon! (*Bravos, trépignements.*) Je suis enrhumé...» (*Oui, vous l'avez dit.*)

L'orateur se retire.

L'obscurité devient complète dans la salle. On n'aperçoit plus les orateurs qui parlent.

Un chien, — celui d'hier probablement, — remplit les inter-mèdes par des vocalises de son choix.

Tout le monde parle à la fois. Une épaisse fumée de pipe et un mélange de miasmes de toute nature nous prend à la gorge et nous fait tousser en même temps qu'une grande partie de l'assemblée.

On se décide à allumer quelques becs de gaz.

Nous remarquons parmi les membres du bureau deux ou trois citoyens qui assistaient à la séance tenue à la salle Valentino, la veille de l'assassinat du commandant Arnaud.

Le citoyen-président lit le programme adopté par le bureau pour être présenté à l'acceptation du conseil municipal. Ce programme porte :

1° Guerre à outrance;

2° Réunion à Lyon d'une Convention nationale composée de deux députés par département, *nommés seulement dans les grandes villes*;

3° Nomination, en attendant la Convention, d'un comité de trente membres destinés à gouverner la ville. Garibaldi nommé général en chef.

Quelques voix isolées : « Et Cluseret? »

Voix nombreuses et violentes : « Pas de Cluseret! »

Le président fait remarquer que plusieurs citoyens encombrant le bureau sans en être membres. Il demande à l'assemblée qu'elle veuille bien décider que ces citoyens doivent vider les lieux. (Adopté.)

Le déménagement s'opère.

Un citoyen, qui trouve que son voisin ne se retire pas assez promptement, le tire par le bras et le fait rouler avec lui au bas de l'estrade. (Tumulte.)

Le chien fait entendre des gémissements plaintifs. Quelle bête démocrate !

Lorsque le calme est un peu rétabli, le président fait nommer par l'assemblée les trente citoyens qui doivent former le comité en permanence. Nous ne remarquons d'essentiellement illustre, parmi ces noms, que celui de l'épicier Batifois.

Le nom d'un de ces citoyens provoque un assez plaisant incident :

« — Où est-il, demande un auditeur ; je veux le voir !

« — Il n'y est pas.

« — Où est-il ?

« — Il a été manger ! » (Oh !)

L'assemblée comprend que le citoyen « a été mangé. » On finit par se rendre compte du *quiproquo*.

Il est près de sept heures du soir. Le citoyen-président annonce qu'une dizaine de membres du bureau vont se rendre à l'Hôtel de Ville, porteurs du programme énoncé plus haut afin de le faire accepter. Il propose à l'assemblée de suivre les délégués en bon ordre jusqu'à la place des Terreaux, pour rendre la manifestation plus imposante.

La manifestation se borna à quelques groupes plus nombreux qu'à l'ordinaire sur la place des Terreaux, et voilà tout.

C'était peu dangereux et très-amusant, comme on le voit. De plus, toutes ces déclamations diverses et divisées eurent un résultat : la liste rouge, ou plutôt les listes rou-

ges, car il y en eut au moins une trentaine, furent battues et la liste conservatrice triompha tout entière.

Il y eut des cris de rage dans le parti rouge :

Ils étaient vendus ; la « réaction levait la tête ; » les royalistes étaient au pouvoir ; les républicains allaient être envoyés à Cayenne, etc...

Le *Progrès* leur disait. « C'est notre faute, mes frères ! Frappons-nous la poitrine : *Meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ!* » Et la Guillotière frémissait de colère.

Pauvres gens !

Aussi pourquoi voulaient-ils se mêler d'aller faire de l'esprit dans les réunions publiques ?

VII

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET LE CONSEIL MUNICIPAL

BILAN

DE LA

MAISON CHEPIÉ, CHAVEROT, PERRET ET C^{IE}

Sous la raison Sociale

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

PASSIF

4 SEPTEMBRE 1870. — Le Comité de salut public « déclare, au nom de la République et de l'ordre, qu'il n'y a à Lyon dans ce moment qu'une seule autorité, celle qui émane de l'initiative du peuple, qui est provisoirement composée des citoyens faisant partie du comité provisoire, dans l'intérêt de la sécurité de la ville et de la défense du pays. » — Trois proclamations.

5 SEPTEMBRE. — Le Comité de salut public recommande « le calme, la dignité civique et le bon ordre. » — Deux proclamations.

6 SEPTEMBRE. — Le Comité « reçoit le citoyen Challemel-Lacour, délégué du gouvernement provisoire, » et fait arrêter onze Jésuites. — Une proclamation.

7 SEPTEMBRE. — Point de proclamations du Comité, mais beaucoup d'arrestations.

8 SEPTEMBRE. — Le Comité déclare que « la patrie est en danger » et que des bureaux d'enrôlement volontaires sont ouverts sur les places publiques. — Cinq proclamations.

9 SEPTEMBRE. — Le Comité supprime divers crédits ouverts au budget pour 1870, entre autres un crédit pour « travaux contre les inondations. » Le Comité n'a pas peur de se noyer. — Une proclamation.

10 SEPTEMBRE. — Le Comité supprime l'octroi pour la ville de Lyon, fait arrêter des curés et perquisitionner des maisons religieuses. — Une proclamation.

11 SEPTEMBRE. — Le Comité, qui avait défendu aux richards de sortir de Lyon, lève cette interdiction. — Une proclamation.

12 SEPTEMBRE. — Point de proclamations. Des citoyens vont à l'Hôtel de Ville s'enquérir des causes de cet accident.

13 SEPTEMBRE. — Le Comité établit un impôt de 50 c. 0/0 sur la valeur en capital des immeubles de Lyon et un impôt de 50 c. 0/0 sur le capital de toutes les valeurs immobilières au-dessus de 1,000 fr. Le Comité, par compensation, arrête que les objets de literie, linges de corps et

ustensiles de travail engagés au Mont-de-Piété pour des sommes s'élevant jusqu'à vingt francs, seront délivrés gratuitement. — Trois proclamations.

14 SEPTEMBRE. — Le Comité ordonne à tout propriétaire de chevaux de les tenir à sa disposition. — Une proclamation.

15 SEPTEMBRE. — Le Comité supprime l'enseignement congréganiste. — Deux proclamations.

16 SEPTEMBRE. — Le Comité, en réponse à des « calomnies infâmes, » déclare que le citoyen Baudy est, quoi qu'on en dise, un honnête garçon. — Une proclamation.

ACTIF

13 SEPTEMBRE. — Le Comité annonce qu'il va remettre sa démission entre les mains des élus du suffrage universel, les conseillers municipaux.

18 SEPTEMBRE. — Le Comité est mort ! Vive le Conseil municipal !

COMPTÉ COURANT

DE LA

MAISON CHEPIÉ, CHAVEROT, PERRET ET C^{IE}

Sous la raison Sociale

CONSEIL MUNICIPAL

PASSIF

16 SEPTEMBRE 1870. — Le Conseil municipal est élu.

17 SEPTEMBRE. — Le Conseil municipal « prend la crémaillère » à l'Hôtel de Ville.

18 SEPTEMBRE. — Le Conseil déclare mettre sous séquestre les propriétés mobilières et immobilières des congrégations religieuses existant à Lyon.

20 SEPTEMBRE. — Le Conseil vote, à la majorité d'une voix, un emprunt forcé de trente millions !

21 SEPTEMBRE. — Le Conseil revient sur son vote et arrête qu'il n'y aura qu'un emprunt *volontaire* de dix millions. Il annonce, en outre, que le public est admis à assister à ses séances.

27 SEPTEMBRE. — Le Conseil interdit « toute manifestation du culte à l'extérieur du temple, » et « fait défense aux congrégations religieuses de se livrer plus longtemps à l'instruction de l'enfance. »

29 SEPTEMBRE. — Le Conseil donne 3 fr. par jour au

lieu de 2 fr. aux ouvriers des chantiers qui étaient venus, la veille, faire du *potin* à l'Hôtel de Ville.

14 OCTOBRE. — Le Conseil adopte l'impôt de vingt-cinq centimes, établi précédemment par le Comité de salut public, et ordonne à chaque propriétaire d'avoir à déclarer le chiffre de sa fortune.

22 OCTOBRE. — Le Conseil vote une seconde fois ce dit impôt. Les propriétaires ne bougent non plus que des termes.

2 NOVEMBRE. — Le Conseil fait afficher l'emprunt. Les capitaux continuent à faire la sourde oreille.

3 NOVEMBRE. — Le Conseil dit que Lyon ne se rendra pas aux Prussiens et qu'on s'ensevelira plutôt sous les ruines de la ville.

4 NOVEMBRE. — Le bruit court que, le jour du combat, deux conseillers municipaux par bataillon de la garde nationale se rendront aux remparts.

8 NOVEMBRE. — C'est un *canard*.

15 NOVEMBRE. — Le Conseil décide que la statue équestre de Napoléon I^{er}, qui se trouve à Perrache, sera enlevée pour servir à fondre des gros sous, la caisse municipale étant presque à sec.

16 NOVEMBRE. — Le Conseil fait remplir les églises de sacs de farine.

17 NOVEMBRE. — Le Conseil se réunit en séance extraordinaire pour débaptiser quelques noms de rues et de pla-

ces rappelant une époque tyrannique. La discussion s'engage sur le nom à donner à la *rue Impériale*.

18 NOVEMBRE. — La discussion continue.

19 NOVEMBRE. — La discussion s'anime et continue toujours.

20 NOVEMBRE. — Un membre propose de l'appeler *rue Ex-Impériale*. Rejeté.

21 NOVEMBRE. — On décide que la *rue Impériale*, située au centre de Lyon, s'appellera *rue de Lyon*.

22 NOVEMBRE. — Discussion sur le nom à donner à la *place Impériale*.

23 NOVEMBRE. — On décide qu'elle s'appellera *place de Lyon*.

2 DÉCEMBRE. — Un membre du Conseil achète une redingote neuve et une chaîne de montre.

29 DÉCEMBRE. — Le Conseil va présenter ses hommages à M. Gambetta de passage à Lyon.

1^{er} JANVIER 1871. — Le Conseil « se la souhaite bonne et heureuse. » Pas de séance ce jour-là ; on touche son jeton de présence quand même.

20 JANVIER. — Le Conseil vote un impôt direct et progressif.

27 JANVIER. — Le Conseil décide que « la guerre à outrance est la seule voie de salut. »

10 FÉVRIER. — Le Conseil débaptise et rebaptise trois rues et un quai.

18 FÉVRIER. — Le Conseil vote pour la quatrième fois le maintien du drapeau rouge.

23 FÉVRIER. — Le Conseil vote une cinquième fois le maintien du drapeau rouge.

3 MARS. — Le Conseil décide que le drapeau rouge cessera de flotter sur l'Hôtel de Ville et sera remplacé par le drapeau tricolore. On sait à quelle *instigation* cette décision fut prise.

ACTIF

Rien !...

VIII

NOS ILLUSTRES

Qui ne les connaît pas, ceux là ? De la Grand' Côte aux Étroits, de Perrache à Vaise, de Saint-Just à la Guillotière, qui donc n'a pas entendu parler d'eux ? Ce sont les *grands*, les *gros*, les *patrons* ; c'est d'abord, ou plutôt c'était

M. CHALLEMEL-LACOUR

EX-PRÉFET DU RHÔNE

EX-COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

EX-ETC., ETC.

Qu'était M. Challemel-Lacour ?

Au physique, c'était un petit monsieur de figure assez commune, aux larges favoris grisonnants, à l'air insignifiant, à la tournure très-peu aristocratique.

Au moral, c'était, d'après l'affiche annonçant son arrivée, un « vigoureux républicain. »

Au demeurant, le « vigoureux » ne fut qu'un gigantesque zéro, qui, servant tantôt la démagogie, tantôt la bourgeoisie, repoussé tour à tour par l'une et par l'autre, ne connaissait pas le premier mot

d'une administration, et qui, servi à souhait par la chute de Gambetta, son tuteur et curateur, eut l'habileté — la seule que nous lui ayons connue — de donner sa démission pour ne pas s'exposer à l'affront de la recevoir.

Ce monsieur se flatta un jour de savoir maintenir l'émeute d'en bas, comme celle d'en haut. S'il ne fut pas renversé, c'est qu'il n'en valait pas la peine et que chacun attendait qu'il tombât sous le poids de sa propre nullité. Ce qui finit par l'écraser.

M. Challemel-Lacour, pendant son passage à la dictature, commit presque autant de bévues et indisposa autant de personnes que n'en commirent et que n'en indisposèrent pendant dix-huit ans les préfets de l'Empire.

Autocrate absolu, ce dictateur au petit pied s'était fait conférer avec les pouvoirs civils les pouvoirs militaires. Il en profita pour faire arrêter le général Mazure, qui avait eu le tort d'obéir aux ordres du gouvernement.

C'est la grande victoire que ce conquérant... de capitaux remporta.

Nous nous trompons. Il destitua encore le général commandant la garde nationale de Lyon, le général Alexandre, qui voulait hâter l'armement des gardes nationaux placés sous ses ordres.

Il destitua encore le colonel Ferrer, commandant la 2^e légion du Rhône, sous prétexte qu'il traitait ses soldats « trop en père de famille. »

Il destitua des juges de paix.

Il eut la gloire de maintenir en prison, au secret, pendant plusieurs jours, M. Pinard, ex-ministre de l'intérieur, arrêté sur l'ordre d'un autre *illustre*, le général-pharmacien Bordone.

Le « vigoureux » avait été journaliste, et, qui plus est, un fruit sec du journalisme ; arrivé au pouvoir, il ne trouva rien de meilleur goût que de traiter ses ex-confrères par-dessous la jambe.

Ce monsieur gardait pour lui toutes les dépêches. Rien ne sortait de l'ancre de sa dictature. Tout pour lui.

Quant à pouvoir approcher de Son Excellence, c'était une impossibilité radicale, contre laquelle toutes les volontés venaient se briser.

A toute demande d'audience, M. Challemel-Lacour faisait répondre qu'il était ou à table, ou... au lit, malade. On compterait le nombre de ceux qui ont pu approcher de son auguste personne.

On racontait, dans les ruelles, que M. Challemel-Lacour avait eu jadis une tante, qui, lassée de sa mauvaise conduite, et fatiguée de payer toujours ses dettes, l'avait déshérité au profit d'un couvent.

C'est par ce fait qu'on expliquait la haine du « vigoureux » contre tout ce qui était couvent, et tout ce qui rappelait de loin ou de près le couvent. Ajoutez à cela une maladie qui le faisait accoucher régulièrement de quatre ou cinq proclamations par semaine, proclamations toutes plus inintelligibles les unes que les autres.

M. Challemel-Lacour, venu avec la « pousse » de la République, s'en alla avec la chute de Gambetta.

Mais le « vigoureux » ne s'en alla pas comme il était venu.

Un détail intime : les mauvaises langues racontent qu'à son arrivée, il commanda des chemises à 6 fr. la pièce, et qu'il les paya sur une avance faite de son traitement. Lorsqu'il partit, il avait sur le dos des chemises payées 18 fr. l'une.

On assure que le « vigoureux » s'est retiré en Suisse dans un château, fruit de *ses économies*.

On assure encore bien d'autres faits, entre autres certains détails très-curieux à propos d'achats de fusils Remington. Mais, mais... on ne peut pas tout dire.

Nous nous sommes déjà trop arrêté sur cette illustre nullité. Laissons M. Challemel-Lacour digérer en paix, dans nous ne savons quel coin de la Suisse, ses *économies* et ses maladresses.

M. LE CITOYEN HÉNON

MAIRE DE LYON

Hélas ! Trois fois hélas !

Pauvre M. Hénon !

Tant qu'il ne fut que député, il lui fut beaucoup pardonné, parce qu'il ne disait rien.

Mais, depuis le 4 septembre, il n'en est plus de même. M. Hénon a signé et signe encore, de gré ou de force, toutes sortes d'actes iniques, que sa conscience repousse à coup sûr, mais que son nom endosse.

Cependant, c'est le meilleur homme du monde que le « Père Hénon ; » c'est un botaniste très-distingué.

Quel mauvais génie lui a donc fait quitter les fleurs pour herboriser dans la politique ?

Qu'est-il allé faire dans cette galère ?

Hélas ! Trois fois hélas !

Pauvre M. Hénon !

LES CITOYENS CHIÉ-CHIÉ ET GRIGALOU¹

Deux bons *zigues*, comme on dit à la Croix-Rousse.

Le premier est quelque chose près du maire de Lyon ; le second est quelque chose dans le Conseil municipal.

On raconte qu'un jour, le citoyen Chié-Chié, — qui fut ouvrier en soie, ou *canut*, comme l'on voudra, avant d'être quelque chose près du maire, — fit appeler un garde national à cheval, de service à l'Hôtel de Ville, et qui se nommait M. de X..., un des noms les plus aristocratiques de Lyon.

« Citoyen, lui dit-il, vous allez seller votre cheval et porter le message que voici à l'adresse que voilà. »

Le garde national s'incline, sort, enfourche sa monture et pique des deux.

L'adresse indiquait une rue de la Croix-Rousse. Il faisait un temps abominable, de la neige, du froid, etc... Le cavalier se met héroïquement en devoir de gravir le quartier escarpé.

Il arrive vers une maison noire et haute. C'était là.

¹ Nous avons cru, par pudeur, devoir gazer les noms véritables sous ces sobriquets qui en sont d'ailleurs une onomatopée presque exacte.

Confier son cheval à un voisin obligeant et escalader un cinquième étage fut l'affaire de quelques instants.

Il frappe. Une dame vient lui ouvrir :

« — Qu'est-ce que c'est que ça ? »

« — C'est un message que M. Chié-Chié m'a chargé d'apporter. »

« — Ah ! mon mari. *Eh ben*, si c'était un effet de votre complaisance, veuillez donc me lire ce passage, ce massage..., je n'ai pas mes lunettes. »

Quand la lecture fut terminée :

« Très-bien, dit la dame. *Eh ben*, vous pourrez dire à mon mari qu'il pourra amener les Grigalou à huit heures : le gigot-z-à l'ail, la salade à l'ail, les-z-haricots au jus, tout sera prêt. Merci. »

Et comme M. de X..., abasourdi, demeurait pétrifié sur le seuil de la porte :

« Ah ! je vois ce que c'est, fait la citoyenne Chié-Chié, vous voulez boire un coup. Entrez donc ! »

M. de X... s'enfuit comme un insensé. Il n'était pas en bas qu'il entend la voix lui crier :

« Ayez donc l'obligeance de passer chez le charbonnier d'en face. Vous lui direz de m'en monter une benne, je n'en ai plus pour faire cuire le gigot. »

M. de X... revint à l'Hôtel de Ville, et entrant au conseil municipal qui était en séance :

« Citoyen Chié-Chié, dit-il...

« — Pssst ! Pssst ! susurre M. Chié-Chié en télégraphiant à l'orateur de se taire. »

« — Citoyen Chié-Chié, continue celui-ci, la citoyenne Chié-Chié m'a dit de vous dire que vous pourrez amener les Grigalou à huit heures ; le gigot-z-à l'ail, la salade à l'ail et les-z-haricots au jus seront prêts. »

Et le garde national se retira majestueusement. Il s'était vengé.

Voilà ce que l'on raconte à Lyon ; il va sans dire que nous ne croyons pas un traître mot de toute cette vilaine histoire.

LE CITOYEN BAUDY

C'était un des premiers jours du mois de février 1871.

Quelqu'un vient frapper à la porte de notre cabinet de travail.

« — Entrez !... tiens ! c'est vous ?

« — Oui ! moi, qui suis venu pour vous proposer une partie de plaisir.

« — Et le travail ?

« — Chut ! suivez-moi en aveugle et obéissez-moi les yeux fermés. *Sic volo ! sic jubeo !*

« — Mais...

« — Il n'y a pas de *mais* qui tienne. Je vous emmène ! »

Nous prenons notre chapeau ; nous endossons notre pardessus, et... en avant !

Une brise tiède et bienfaisante papillonnait dans les rues. Un soleil doré et presque chaud ruisselait sur l'asphalte des trottoirs, sur les glaces des magasins, sur les manteaux des belles promeneuses, sur les képis, les sabres et les bottes d'officiers de toutes nuances et de tout étage.

La rue de Lyon (l'ex-rue Impériale), à la verdure près, ressemblait à un chemin du Perche, au mois de mai : boutons d'or, marguerites, ruisseaux, rien n'y manquait.

Une vraie matinée de printemps, quoi !

Notre ami, qui s'était emparé de notre bras, gardait le silence. Nous, nous allions le nez au vent, joyeux d'échanger pour quelques instants le *renfermé* du cabinet contre le grand air de la rue.

Déjà nous avons doublé le café Berger, le palais de la Bourse, nous allions dépasser le café Casati et toujours notre ami se taisait. Ce n'était pas là notre affaire.

« — Me direz-vous enfin où nous allons ? M'expliquerez-vous la cause de ce silence inaccoutumé et obstiné ?

« — Chut !

« — Ah ! c'est que...

« — Faites comme moi : je me recueille ! »

Il se recueille !! Mais où allons-nous donc ?

S'agit-il d'une présentation officielle à quelque *grand* de la ville ? Allons-nous en ambassade auprès d'un potentat républicain ? C'est impossible, car notre ami nous aurait dit de prendre l'habit de rigueur et la cravate blanche. Qu'est-ce que tout cela ?

Et nous allons toujours, en silence, comme des gens qui vont présenter une requête difficile à un magistrat haut placé, ou comme des soldats qui marchent en se préparant à une entreprise dange-reuse et capitale.

Quelques instants après, nous étions au pied des degrés qui conduisent à l'Hôtel de Ville. Nous entrons, nous nous perdons au milieu d'un océan de galons et de sabres...

Nous parvenons cependant à suivre notre ami qui, en homme habitué aux êtres de la maison, enfile la première porte à gauche, et nous voilà gravissant un escalier en colimaçon.

Arrivé à l'entresol, notre ami s'arrête sur le seuil d'un long corridor, semblable à un corridor de cloître, et percé de plusieurs portes.

« — Recueillez-vous !

« — Bien !

« — Le moment est venu d'être plus sérieux que jamais. Pas un mot, pas un mouvement, ou... »

Un geste presque terrible acheva sa pensée. Vrai ! nous ne savions plus ce qui allait advenir.

Notre ami s'arrête devant une des portes du corridor, où se lisaient, écrits en belle bâtarde, ces mots : *On n'entre pas ici.*

« — Ce doit être là ! dit-il

« — Peut-être bien ! » répondons-nous machinalement, comme un écho.

Notre ami tourne le bouton ; la porte résiste : elle était fermée à clé. Nous trouvons, à part nous, la recommandation de l'écriteau au moins superflue, et nous suivons toujours notre ami qui venait de s'arrêter droit, immobile, devant une seconde porte. Son regard brillait d'un éclat extraordinaire, ses dents mordaient convulsivement

sa moustache, et nous indiquant du doigt une pancarte collée sur la porte :

« Lisez ! » nous dit-il, d'une voix triomphante.

Nous lisons : *Bureau du citoyen Baudy.*

A peine avons-nous fini, que notre ami tourne le bouton, ouvre la porte, et...

Oh !...

Une forte bouffée sort de la pièce et vient nous frapper en plein visage : c'est une odeur de poix, de *pège*, de cuir, un mélange sans nom qui nous étreint à la gorge !

Sur une table recouverte d'un tapis de bureau de couleur verte, est un homme accroupi à la façon orientale. Sur son genou est un énorme caillou ; sur ce caillou, un morceau de cuir qu'il frappe à coups redoublés. A droite est un baquet plein d'une eau noire et fétide dans laquelle nagent de futures semelles ; à gauche, un encrier, une plume, un cahier de papier !

Devant la fenêtre, trois autres ouvriers, parfaitement installés, tirent le ligneul à qui mieux mieux.

Le sol est jonché de bottes, de souliers, de bottines, d'empaignes, de *formes*, de détritrus de toute nature.

On n'entend que le bruit du ligneul et du marteau : pssss ! pssss ! pan ! pan !

Tout autour de la pièce sont rangées de grandes balles de chaussures, attendant leur sort.

Cet appartement, situé à l'entresol de l'Hôtel de Ville de Lyon, c'était le « bureau » du citoyen Baudy, naguère secrétaire général de la préfecture, et directeur de la police, jadis et aujourd'hui conseiller municipal.

On nous permettra de ne pas pousser plus loin cette énumération de nos hommes illustres.

Nous laissons cette tâche à Vapereau qui pourra en publier, si bon lui semble, un dictionnaire à part.

Seulement, nous le demandons à tout républicain de bonne foi :

Nous ne serions pas fiers, à Lyon, de posséder toutes ces gloires ?

Allons donc !

Rome a eu ses Cicéron et ses César ; la Grèce ses Démosthène et ses Homère, l'Angleterre ses Byron et ses Shakespeare, le Portugal ses Camoëns, l'Écosse ses Ossian.

Lyon, lui, peut désormais jeter, superbe et triomphant, aux échos de l'histoire, les noms des Chié-Chié, des Grigalou, des Chaverot, des Perret et des Baudy.

IX

UN POST-SCRIPTUM DE QUARANTE-HUIT HEURES¹

Les journées de mars à Paris venaient de commencer; le drapeau rouge flottait sur les principaux édifices de notre capitale et des délégués de la trop fameuse Commune étaient envoyés dans tous les départements.

Lyon voulait n'avoir rien à envier à Paris : Lyon eut son regain de drapeau rouge.

Dans la journée du mercredi 22 mars, une réunion d'officiers de la garde nationale était convoquée à l'Hôtel de Ville.

Par qui cet ordre de convocation avait-il été donné ? Nous ne pouvons pas le dire encore. Une enquête est ouverte sur cette affaire, enquête qui sera probablement ter-

¹ Notre livre était sous presse et allait être mis en vente lorsque sont survenus les événements des 23 et 24 mars.

Nous avons préféré retarder notre publication de quelques jours et livrer au public quelque chose de plus complet. /

minée aux calendes grecques, mais qui nous interdit de préjuger la question.

Un nombre d'officiers, qu'on évalue à près de quatre cents, se rendit à cette réunion. Il y eut de nombreuses et violentes discussions. Le mot d'ordre avait été donné aux plus tarés d'entre eux : il ne s'agissait de rien moins que de proclamer la *Commune*, à l'instar de Paris.

Quelques-uns de ces officiers se retirèrent devant une conjuration de cette espèce; la plupart demeurèrent, et, lorsqu'ils sortirent de l'Hôtel de Ville, ils se placèrent sur les marches du perron, le sabre nu, criant : *Aux armes !*

Alors chacun d'eux, appartenant aux bataillons de la Guillotière et de la Croix-Rousse, se rendit à sa compagnie respective et fit battre le rappel.

Cela se passait vers quatre heures de l'après-midi.

Pendant que les insurgés se rassemblaient de toutes parts, on attendait, dans le centre de la ville, des ordres qui ne venaient pas.

On battait la générale, on se réunissait en armes, mais on manquait de direction.

Les insurgés s'étaient déjà emparés d'un petit fortin situé aux Charpennes, la nuit approchait, et il n'y avait encore, sur la place des Terreaux, qu'une foule énorme de curieux et quelques compagnies empruntées aux bons bataillons de la garde nationale.

Les magasins, voisins de la place des Terreaux, se fermaient peu à peu.

A Perrache, l'autorité militaire faisait occuper la gare

et distribuait dans la rue de Bourbon quelques piquets de marins. C'était tout.

Il est neuf heures du soir.

Le 20^e bataillon de la garde nationale (Guillotière) arrive sur la place des Terreaux, aux cris de : *Vive la Commune*.

Un silence morne de la foule les accueille.

Pendant ce temps, des bataillons de la Croix-Rousse s'organisaient et enfin descendaient.

Leurs frères de la Guillotière n'attendaient qu'eux. On fraternise et on se met en devoir d'entrer à l'Hôtel de Ville.

Nous nous joignons aux insurgés et nous arrivons avec eux sur le perron.

Il y eut alors, dans la foule, un moment d'attente. Qu'allait-il advenir ? Si les compagnies de garde à l'Hôtel de Ville se refusaient à livrer passage aux émeutiers ?

C'était de la naïveté : nos émeutiers n'y allaient qu'à coup sûr.

Les compagnies de garde à l'Hôtel de Ville appartenaient à la Croix-Rousse : au lieu de croiser la baïonnette, ils ouvrirent les portes toutes grandes, et l'on entra triomphalement au son des tambours et des trompettes.

Nous avons pénétré dans la préfecture avec les émeutiers ; c'est là que nous assistâmes à un des plus curieux spectacles auxquels il soit donné d'assister.

Nos *communards* étaient presque fous de joie. Ils s'embrassaient, ils se félicitaient mutuellement : « Ah ! nous

l'avons maintenant, la Commune ! — Il nous faut la garder, cette fois. — Gare au préfet, gare au père Hénon ! »

Des sentinelles étaient placées, par vingtaines, à toutes les issues. Il était permis d'entrer, pourvu qu'on eût le mot d'ordre, mais il était interdit de sortir.

De toutes parts, on cherchait la chambre de M. le préfet Valentin. Enfin on la trouva et on consigna M. Valentin chez lui sous bonne garde.

Puis, on monta aussitôt dans la salle Henri IV, lieu ordinaire des assemblées du Conseil municipal, et là commença une seconde édition de la tour de Babel.

On ouvrit la porte donnant sur le balcon, et une centaine d'individus, se bousculant, se hissant sur la balustrade, annoncèrent la proclamation de la Commune, la destitution du préfet, du Conseil municipal, etc., etc...

Les cris qui leur répondirent de la foule étaient mêlés : c'étaient des applaudissements, des sifflets, des huées. Une compagnie du 3^e bataillon, demeurée à peu près seule à l'entrée de la rue de l'Hôtel de Ville, se fit remarquer par sa courageuse attitude. Ils étaient là quatre-vingt gardes nationaux au plus, qui tous criaient : *A bas la commune ! Vive l'assemblée nationale !*

A ce propos, un citoyen placé à côté de nous, sur le balcon, nous interroge :

« — Pensez-vous que ces gardes nationaux tireraient sur nous ? »

« — Peut-être bien ! »

Notre homme s'éclipsa à toute vapeur. Nous ne le revîmes plus de la soirée.

Tous les autres étaient à peu près de cette force-là.

La cérémonie de la proclamation de la Commune terminée, on rentra dans la salle du Conseil municipal, où le tumulte redoubla.

On se bousculait, on se broyait les uns contre les autres ; on montait sur les tables, sur les fauteuils ; les baïonnettes des fusils perçaient les tapisseries, les housses des lustres ; on fouillait dans les sous-mains de bureau des conseillers municipaux pour s'emparer des papiers, caricatures, etc. qu'on y pouvait trouver ; on parlait tous à la fois, on s'apostrophait, on s'injurait, on se recommandait le calme.

C'est au milieu de ce *capharnaïm* de beuglements et de vociférations que commença l'élection du fameux Comité.

Là, ce fut encore bien autre chose.

« Moi, je veux Parraton, criait l'un, c'est un bon b.....

« — Non, moi je veux Garel ; celui-là, il saura faire respecter la Commune.

« — Moi, j'entends qu'on nomme Crestin, le maire de la Guillotière. V'là un homme !

« — La Commune ! la Commune ! criait-on d'en bas.

« — On est en train de vous la faire, » répondait-on d'en haut.

D'énergiques protestations s'élevèrent de plusieurs coins de la salle contre cette manière de voter ;

« Comment ! s'écrie un de ceux-là mêmes qu'on proposait comme membre de la Commission, vous n'êtes ici que quelques gardes nationaux de quelques quartiers, et vous prétendez nommer des individus que vous ne connaissez

pas pour la plupart et dont vous saisissez à peine les noms !

« Je proteste ! Vous ne pouvez pas ainsi imposer vos volontés à toute une ville. »

C'était peine perdue ! Après trois quarts d'heure d'un accouchement des plus laborieux, on se rue vers le balcon et là on proclame les noms des élus.

Une cantinière, placée à nos côtés sur le balcon, se faisait remarquer par ses acclamations de : *Vive la Commune !* Elle nous ordonne très-cavalièrement de l'imiter.

Nous nous exécutâmes de bonne grâce, et en récompense de notre zèle, la cantinière *communarde* nous « paya un petit verre, » dont notre palais a gardé souvenance.

Une fois que l'on eut annoncé que les citoyens Crestin, Durand, Perret, Velay, Bouvatier (tous les quatre conseillers municipaux) ¹, Parraton, Blanc, Tissot, Favier, Garel, Jacquet, Poncet, Micoud, devaient administrer la « Commune » de Lyon, avec Ricciotti Garibaldi pour général en chef, on apporta sur le balcon de l'Hôtel de Ville un immense drapeau rouge, qu'on était parvenu à se procurer au prix de mille peines et on invita les curieux à aller se coucher, pendant que le Comité allait veiller au « salut de la France. »

Il était une heure du matin. Nous nous retirions accablé de fatigue et de dégoût, lorsque nous vîmes un garde urbain qu'on venait de découvrir dans la garde-robe du préfet.

C'était un nommé Pierre Morin, demeurant à Lyon.

¹ Disons, pour être juste, que deux d'entre eux, les citoyens Crestin et Bouvatier, refusèrent, par lettre, l'honneur qu'on leur faisait.

quai Pierre-Scize, 87, qui venait de voler deux paletots noirs, un cache-nez, deux ceintures de flanelle, une chemise de flanelle, quatre serviettes, deux couteaux de table, une cuiller en vermeil, trois clés, un morceau de savon et un encrier appartenant à M. Valentin, préfet du Rhône.

Quelle police, grands dieux !

Enfin, nous parvînmes à nous glisser hors de l'Hôtel de Ville ; nous respirâmes le grand air avec une volupté, dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui sont restés par accident enfermés quelques heures dans un bouis-bouis infect.

Le lendemain, les habitants de la place des Terreaux virent, le matin, le drapeau rouge flotter sur le beffroi de l'Hôtel de Ville et sur le balcon de la place des Terreaux.

Le Comité communard, qui avait fonctionné toute la nuit, constata tout de suite qu'il s'était trop hâté et qu'il n'était pas né viable.

Sa première mesure, dite de « salut public, » fut de délivrer aux infortunés envahisseurs et gardiens de l'Hôtel de Ville, des bons de pain et de viande. Ces pauvres diables, qui avaient passé toute la nuit, appuyés sur leurs fusils, à attendre un ennemi qui ne voulait pas paraître, n'en pouvaient plus de fatigue et de faim.

Un grand nombre d'entre eux, qui avaient été trompés par leurs officiers sur les véritables intentions de la manifestation, se retirèrent, au matin.

Les autres reçurent avec enthousiasme les « bons » que le Comité voulait bien leur délivrer.

Mais, quel ne fut pas leur désenchantement lorsque,



présentant leurs chiffons crasseux aux boulangers et aux bouchers du quartier des Terreaux, ils se virent rire au nez et tourner le dos.

Oh ! ce n'était pas ainsi qu'ils entendaient la Commune !

La plupart, furieux et affamés, regagnèrent piteusement leur domicile, jurant qu'on ne les y prendrait plus. Cent trente gardes nationaux seulement, plus ignorants ou plus entêtés que les autres, restèrent à l'Hôtel de Ville, pour former la garde prétorienne du Comité.

Afin de suppléer au nombre par la « forme, » ils exhibèrent, sur les places des Terreaux et de la Comédie, les quelques canons qu'ils avaient découverts dans le fortin des Charpennes.

Puis, nos braves, hargneux comme des caniches (ils n'avaient pas beaucoup mangé !) rogues, raides, boudeurs, montèrent, pendant deux grands jours, la garde autour de ces pauvres petites pièces d'artillerie qu'on les eût bien défiés de savoir manœuvrer.

Le Comité essaya de lancer une affiche dans Lyon ; aucun afficheur ne voulut se charger de la besogne, et deux seuls piètres exemplaires de ce *foetus*, qu'il ne vaut pas la peine de rapporter ici, furent apposés sur les murs de l'Hôtel de Ville à l'aide de « mie de pain mâchée. »

Ils voulurent s'emparer du télégraphe, et de la gare de Perrache ; leurs agents furent très-proprement appréhendés par M. Andrieux, procureur de la République qui, dans ces deux journées, se montra tout à fait à la hauteur des circonstances, — rendons-lui cette justice, — mais qui,

sous l'Empire, quelques mois auparavant, eût certainement traité ce fait-là d'arbitraire et d'odieux.

Nos communards tentèrent aussi d'enlever les condamnés de l'affaire Arnaud¹, qui se trouvaient à la prison Saint-Joseph, et M. Andrieux déjoua encore ce plan en expédiant nuitamment les condamnés à la prison de Riom. M. Andrieux savait par expérience qu'on peut être trop facilement enlevé de la prison Saint-Joseph.

Les choses ne tournaient pas bien, comme on le voit, pour les communards.

Dans la ville, le premier moment de surprise se dissipait. On comprenait instinctivement que ces hommes, servis par les circonstances, avaient pu effectuer un coup de main, mais qu'ils étaient dans l'impossibilité de se maintenir au faite de leur victoire.

Diverses réunions d'officiers, appartenant aux bataillons conservateurs de la garde nationale, eurent lieu. Elles élurent un général, en remplacement du général précédent, M. Baudesson.

Enfin, un événement heureux vint trancher entièrement le nœud de la difficulté et éviter à la garde nationale de Lyon l'occasion de montrer son courage.

Le samedi 25 mars, les mobiles lyonnais de Belfort devaient arriver. C'étaient de véritables soldats, aguerris par le siège, bien disciplinés : ils avaient répondu du déblaiement de l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité insurrectionnel, réduit à l'agonie par deux

¹. On assure qu'ils voulaient nommer Deloche, préfet du Rhône !

jours de règne, n'attendit pas cette solution qui lui paraissait dangereuse.

Le samedi 25 mars, au matin, les habitants de la place des Terreaux, à leur réveil, s'aperçurent, en se frottant les yeux, que le drapeau rouge qui, la veille encore, flottait sur l'Hôtel de Ville, était remplacé par le drapeau tricolore.

En même temps, les journaux de Lyon, du matin, publiaient le billet suivant, — dont nous respectons le texte original, — laissé par le Comité sur la table du Conseil municipal, à l'adresse de M. le préfet.

COMMUNE DE LYON,

Lyon. 25 mars.

Considérant que la Commune de Lyon, acclamée par la garde nationale, ne se sent plus soutenue par la garde nationale ;

Considérant que la garde nationale, en manquant à ce devoir de soutenir la Commune qu'elle a acclamée ;

Les membres de la Commune se déclarent déliés de leurs engagements envers leurs mandants, et résilient tous les pouvoirs qu'ils tenaient d'eux.

La Commune provisoire,

Signé : BLANC, PARRATON.

Ainsi finit la comédie lyonnaise, comme on appela ces quarante-huit heures de Commune.

Le Comité insurrectionnel était venu de nuit, comme un voleur ; c'est également de nuit qu'il prit la fuite, profitant des ténèbres pour cacher sa honte.

Il lui était impossible de finir d'une manière plus piètre. C'était à faire regret.

Les honnêtes gens virent quelles brutes ils avaient supportées pendant deux jours. Cela leur servira-t-il de leçon ?

Ajoutons que quelques-uns seulement des officiers de la garde nationale, qui avaient trempé dans cette affaire, furent arrêtés.

Aucun membre du fameux Comité, que nous sachions, ne fut incarcéré.

Toujours la même chose !

D'honneur, on croirait souvent qu'on veut favoriser le retour des émeutes.

X

LE DRAPEAU ROUGE

Curieuse coïncidence !

C'est le 4 septembre 1870, au matin, que le drapeau rouge fut arboré sur le dôme de l'Hôtel de Ville.

C'est le matin du 4 mars 1871 qu'il en descendit.

Six mois, jour pour jour !

Pendant ces six mois, Lyon subit une longue tyrannie qui, pour être déguisée sous le nom de République, n'en était pas moins une prolongation véritable de l'Empire :

Tyrannie de la conscience,

Tyrannie de la probité,

Tyrannie de la fortune,

Tyrannie de la religion,

Tyrannie de l'ordre,

Tyrannie de la loi.

Nous ne voulons pas nous livrer ici à une dissertation puérile sur une question de couleur : fidèle au programme que nous nous sommes tracé en tête de ce volume, nous ne parlons que sur des faits.

C'est au signal du drapeau rouge que la République, République de désordre, a été proclamée à Lyon ; c'est précédés du drapeau rouge, que Saigne et Cluseret ont tenté la manifestation du 28 septembre ; c'est à l'ombre du drapeau rouge que le commandant Arnaud a été assassiné ; c'est en arborant le drapeau rouge que les émeutiers du 22 mars ont proclamé la Commune !

Et, pour aller plus loin, c'est le drapeau rouge qui a été le signal des insurrections de Paris, de Toulouse, de Marseille, de toutes les insurrections qui se sont produites depuis le 4 septembre.

C'est encore à l'ombre du drapeau rouge que les assassins de Paris fusillent aujourd'hui les généraux et continuent la révolte.

Le drapeau rouge a toujours été et sera toujours un signal de désordre : c'est l'étendard du sang, c'est le fanion du crime et de l'insurrection.

On le répéta, sous toutes les formes, à nos administrateurs lyonnais.

Depuis le 4 septembre, début de la République, tout ce qu'il y avait d'honnête à Lyon s'indignait de voir flotter, au sommet de notre Maison de ville, cette hideuse loque rouge ; les soldats s'étonnaient, en passant par Lyon, devant ce trophée boueux qui ne ressemblait en rien au drapeau sous les plis duquel ils allaient verser leur sang.

Rien ne put ébranler l'entêtement des hommes de l'Hôtel de Ville du drapeau rouge. C'était, pour eux, une sorte de garantie des actes arbitraires dont ils gratifiaient chaque jour notre cité.

A l'Assemblée nationale, l'honneur de nous avoir délivrés du « torchon radieux. »

Il en coûta à nos édiles de se sevrer de leur compagnon rouge d'aventures. Le cœur leur saigna lorsqu'il fallut s'en séparer. Ce dut être un déchirement semblable à celui qu'éprouve une mère qui se sépare de son enfant.

Forcés de nettoyer le dôme de la préfecture, ils ne purent s'acquitter de cette besogne, sans laisser à l'histoire de Lyon une parole qui restera dans les souvenirs plus longtemps que ses auteurs ne demeureront aux postes qu'ils occupent aujourd'hui.

Le 3 mars, au soir, on lisait sur les murs de la ville :

« Le *fier drapeau* de la patrie en danger et de la résistance à outrance ne survivra pas à l'humiliation de la France. Le drapeau rouge de la commune de Lyon cessera de flotter sur l'Hôtel de Ville, etc. »

Le « fier drapeau!!! »

Quel exemple, ô mon Dieu, de la décrépitude et de l'abaissement dans lesquels vous laissez tomber ceux qui, superbes et ignorants, — ignorants parce qu'ils sont superbes, — proclament si crânement : « Il n'y a pas de Dieu ! »

Nous comprenons cette punition de l'orgueil par la sottise ; mais eux, eux, les punis, la comprennent-ils ?

Oh ! quand donc, laissant de côté toutes ces questions malheureuses de drapeau, de couleurs, se ralliera-t-on franchement et humblement à l'étendard sauveur, à l'étendard qui unit au lieu de diviser, qui inspire l'amour au lieu de souffler la haine : à l'étendard de la Croix !

Avril 1871.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

PRÉFACE	v
I. Le 4 septembre 1870.	7
II. Les arrestations.	14
III. La chasse au Jésuite	17
IV. Quelques faits.	23
V. L'enseignement congréganiste et l'enseignement municipal.	28
VI. Réunions publiques et émeutes.	39
I. La journée du 28 septembre.	40
II. L'affaire Arnaud	52
III. Le prologue des élections du 8 février.	68
VII. Le Comité de salut public et le Conseil municipal.	75
VIII. Nos illustres	82
IX. Un <i>Post-Scriptum</i> de quarante-huit heures.	91
X. Le Drapeau rouge	102

FIN DE LA TABLE